

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова



/ ШКАФЪ / 5

Полка 5 № 9

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

2. 11

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΤΟΥ ΚΟΡΑΗ

ΩΔΗ

ΕΙΣ ΕΡΡΙΚΟΝ ΦΡΑΓΚΙΣΚΟΝ ΔΑΓΕΣΣΕΑ.

1

НАРОДЪ ТОТЪ ТОТЪ

CHEZ { FIRMIN DIDOT, rue Jacob, N° 24.
ALLAIS, rue de Savoie, N° 4.

ВЪ

ВЪЗЪЕМЪ ОСТАТКОВЪ ВАШЕВЪ

НБ ОНУ імені І. М. Мелникова

ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΤΟΥ ΚΟΡΑΗ

ΩΔΗ

ΕΙΣ ΕΡΡΙΚΟΝ ΦΡΑΓΚΙΣΚΟΝ ΔΑΓΕΣΣΕΑ,

Ἐκδοθεῖσα ἐν Παρίσις κατὰ τὸ 1702 ἔτος

Ἡ, ΝΥΝ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΕΚΔΙΔΟΜΕΝΗ,

Συνεκδίδεται καὶ τὸ ὑπὸ τοῦ ΘΩΜᾶ συνταχθὲν ἐγκώμιον

ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ ΔΑΓΕΣΣΕΑ.



ΕΝ ΠΑΡΙΣΙΟΙΣ,

ΕΚ ΤΗΣ ΤΥΠΟΓΡΑΦΙΑΣ Ι. Μ. ΕΒΕΡΑΡΤΟΥ.

1819.

ΔΙΕΥΘΥΝΤΙΟΥ ΤΟΥ ΚΟΛΛΗ

ΩΔΗ

ΕΠΙΣΤΗΜΟΝ ΕΚΔΕΛΕΞΕΑ

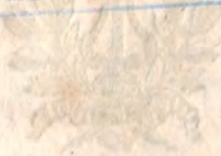
Εκδόσεις Ε. Παπαδόπουλου, 1891

Ε. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ

Εκδόσεις Ε. Παπαδόπουλου, 1891

Ε. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ

Ναυκράς Πύλη, 1891
ΟΔΕΣΣΟΥ ΕΛΛΗΝΙΚΟΥ
ΕΠΙΣΤΗΜΟΝ ΕΚΔΕΛΕΞΕΑ
Ε. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ



Ε. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ

Ε. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ

1891

ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΑΝΑΓΝΩΣΤΗΝ.

Ἀπὸ τὰς ὁποίας, κατὰ τὴν ἐξῆς μαρτυρίαν, ἔγραψεν Ἀντώνιος ὁ Κοραΐς ὠδὰς, ἀνεκάλυψα πρὸ μικροῦ τὴν προσφωνηθεῖσαν εἰς τὸν ἐνδοξότατον Δαγεςσέα (Daguessau). Τυπωμένην εἰς τοὺς Παρισίους, δὲν τὴν εὑρηκα ἔμωσ εἰς τὴν βασιλικὴν τῶν Παρισίων βιβλιοθήκην. Ἐν αὐτῇ, τὸ μόνον ἴσως, ἀντίτυπον σώζεται εἰς τοῦ φιλέλληκος Ἄγγλου, Κόμητος Γυλφόρδου, τὴν βιβλιοθήκην. Ἔθεν ἀντιγράψας φίλος τις καὶ λόγιος ὁμογενὴς μὲ τὴν ἔσειλεν ἀπὸ Λονδίνου.

Τὸ σπάνιον μόνον τῆς ὠδῆς μ' ἐκίνησε νὰ τὴν ἐκδώσω δεύτερον. Τὴν περὶ αὐτῆς κρίσιν ἀφίνων εἰς ἄλλους, τοῦτο μόνον ἐλπίζω, ὅτι δὲν θέλουν κατακρίνειν τὴν νέαν ἔκδοσιν οὔτ' οἱ ὁμογενεῖς οὔτ' οἱ ἄλλογενεῖς. Τοὺς δὲ Γάλλους καὶ νομίζω ὅτι θέλουν εὐχαρίσως τὴν δεχθῆναι, βλέποντες ἐγνωμιασθέντα πρῶτον ἀπὸ γλῶσσαν Ἕλληνας ἀνδρὸς ἀνδρά, τοῦ ὁποίου σώζουσι τὴν μνήμην ἀνεξάλειπτον, ὡς οἱ Ἕλληνες τοῦ Ἀριστείδου. Θέλουν δ' ἔτι μάθειν καὶ τοῦτο, ὅτι εἰς τὴν Ἑλλάδα, καὶ δυσυχοῦσαν ὁμως, δὲν ἔλειψαν ποτὲ ἄνδρες Ἕλληνες φρονηματισμένοι ἀπὸ τὴν προγονικὴν δόξαν, οἱ ὅποιοι, μὴν εὐρίσκοντες

Ε' ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΑΝΑΓΝΩΣΤΗΝ.

πλέον εἰς τὴν πατρίδα τοὺς προγόνους, ἐξήτουν τὰς εἰκό-
νας τῶν μεταξὺ τῶν ἀλλογενῶν, καὶ ἐπαρηγοροῦντο μετὰ τὴν
ἐλπίδα, ὅτι τῆς δυτικωτέρας Εὐρώπης τὰ φῶτα εἶχαν ὡς
ἀναλάμψουσι καὶ πάλιν ὅπου τὴν πρώτην φοράν ἀνάφθησαν.
Ὡς πόσον πλέον ἤθελαν εὐφρανθῆν, ἂν ἐπρόβλεπαν ὅτι ἡ
δεκάτη ἐνάτη ἐκατονταετηρίς ἐμελλε νὰ ἀριθμῇται ΠΡΩΤΗ
τῆς ἑλληνικῆς ἀναγεννήσεως!

Ἡ ὥδῃ τοῦ Ἀντωνίου εἶναι καὶ σχολιασμένη· περὶ
τοῦ σχολιαστοῦ ὅμως τὸ ἀντίτυπον δὲν φανερώνει τίποτε.
Ὅστις ὅμως καὶ ἂν ᾔνοι, φανερόν ὅτι τὴν ἐξήγησεν, ὅχι
διὰ τὸν ἐγκωμιαζόμενον, ἀκριβῆ τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης
ἐπισήμονα, ἀλλὰ χαριζόμενος ἴσως εἰς ἄλλους τινὰς Γαλ-
λους ὀλιγώτερον εἰδήμονας αὐτῆς.

Μετὰ τὴν ὥδην ἐξέδωκα ἀκολούθως καὶ τὸ γαλλιστὶ
γραμμένον ἀπὸ τὸν φιλάληθέςτατον Θωμάν ἐγκώμιον τοῦ
Δαγισσέως· ἀλλὰ τοῦτο ἔκμα διὰ μόνους τοὺς ὁμογενεῖς,
ἐπιθυμῶν ὡς ἀπολύσω ἀπὸ πάσαν ὑποψίαν κολακείας τὸν
συγγενῆ μου. Ἀναγινώσκοντες τὸν Θωμάν, θέλουσι πλη-
ροφορηθῆν, ὅτι ὁ πρὸ αὐτοῦ ἀκμάσας πρῶτος ἐγκωμιαστής
Γραικὸς τοιοῦτον ἄνδρα ἐγκωμιάσεν, ὅποιον μετ' ὀλίγους
χρόνους ἐμελλεν αὐτῇ του ἡ πατρίς νὰ προβάλῃ δημο-
σίως ἀρετῆς παράδειγμα εἰς τοὺς συμπολίτας του.

ΔΔΑΜΑΝΤΙΟΣ Ὁ ΚΟΡΑΪΣ.

ΜΑΡΤΥΡΙΑ * ΕΚ ΤΗΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗΣ
ΤΟΥ ΦΑΒΡΙΚΙΟΥ.

(Fabric. Bibliothec. Græc., tom. XI, pag. 783).

« Ἀντώνιος ὁ Κοραῆς, Χίος, ἱατροφιλόσοφος, ἐδι-
» δάχθη τὴν ἑλληνικὴν καὶ λατινικὴν φωνὴν ἐν τῇ
» πρεσβυτέρᾳ Ῥώμῃ. Περιηγήσατο τὴν Βρεττανίαν, τὴν
» Γαλλίαν καὶ τὴν Ἰταλίαν. Συνέγραψεν ἑλληνιστὶ Πινδα-
» ρικὰς ᾠδὰς, καὶ τύποις ἐξέδωκεν· ὥς οὐκ ἂν τις ἀνα-
» γνώσειεν ἄνευ θαύματος, διὰ τε τὴν ἄλλην ἁρμονίαν
» καὶ τὴν ἐμμέλειαν τὴν ἐμφαινομένην αὐταῖς, οὐχ ἥττον
» δὲ καὶ διὰ τὸ κατηκριθὲν τῆς πρὸς τὸν Πίνδαρον
» μιμήσεως. »

* Ἐλαβε τὴν μαρτυρίαν ταύτην ὁ Φαβρίκιος ἀπὸ φιλόλογον
Ἑλληνα τινά, ὀνομαζόμενον Δημήτριον Προκόπειον (ἢ Προκο-
πίου), Μοσχοπολίτην.



ΤΩ ΕΚΛΑΜΠΡΟΤΑΤΩ ΑΝΔΡΙ

ΕΡΡΙΚΩ ΦΡΑΓΚΙΣΚΩ

ΤΩ ΔΑΓΕΣΣΕΙ,

ΤΩ ΚΑΘΟΛΟΥ ΒΑΣΙΛΙΚΩ ΠΡΟΚΟΥΡΑΤΩΡΙ,

ΩΔΗ.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ α.

Αἰθουμέναισι μενοναῖς

δαμνάμενον κέαρ, ὄρμα

πνεῖν μέγ', ὦ Μοῖσα, ὀξεία τε

χρὴ ὑπακουσέμεν α—

5 νόγα, καὶ ὠκεία φθάσαι

αἰετὸν ἱπτάμενον

ἀλλ' αὖ νοός, ὄμματος ἀργοῦ ἄρπαγα,

ὅς τάχει τ' ἤλεγξε καμόντας ἀήτας,

κ' ὠχριάσαντα λίπεν

10 ὠκύπτερος φθόνῳ Φαέ-

δοντ', ὠκείης νικαφόρου θ'
ὀρμας ἐπόπταν.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ β'.

Ἀλλὰ τὸ, πότνια Μοῖσα,

ζευξὼν εὐπτερον ἄλικα

15 φροντίδων αἶψα τολμηρᾶν,

ὄφρα ΔΑΓΕΣΣΕΑ κε-

λεύθῳ διώξω ἐν φανῇ,

πτῆσι δαιδαλέῃ

ὑμνων. Ἀρετὰν δὲ σὺν ἀγνώ θάρσει

20 ὑμνέειν ἔξω πέλεν ὕβριος· ἐντὶ

δ' ἀμερίοις σφαλεραί

γνώμαι, ξένην αἶσαν κλέουσ

λαμπράν φθονήεντι σκότῳ

σιγᾶς καλύπτειν.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ γ'.

25 Ἢ ῥα κενόφρονες εὐχαί

ὀξύτάταις μαυρίαις θείλ-

γοντι θνατῶν φρένας, τυφλῶ

τ' ἥτορι ἐσλὰ ῥέοντ',

ὥχρόν τε πλοῦτον διψάσι

30 φροντίσιν ὑμνέομεν.

ὅλος δ' ἀρετᾶς (σὲ μὲν ἀγνάν ματέρα,
 Παλλὰς, ἐσλῶν μαρτύρομαι) παρὰ θνατοῖς
 ἔσχατος ἔσχε κλέους
 μοῖραν, νεμεσσὼν ὅτ' ἐγὼ
 35 σπεύδω ἐπασκήσαι κλυταῖς
 ἥρωα τιμαῖς

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 8.

δὲ νοὺς ὑψιδάτοιο
 δεξιὸν ὄμμα τιταίνων,
 ἤπτετο φρεσσί πυκναῖσιν
 40 ἄντυγος οὐρανόιο,
 θυμῷ λιπὼν αἶαν, καὶ ἄ-
 γνόν φάος ἀντλεῖν ἐκ
 παγᾶς καθαρᾶς ἀκηχίτου λάμπιος,
 ἰδμεῖς ὑψηλᾶς σοφίας καὶ ἀφάντου,
 45 ἄν γε φυλαττομένοις
 ὅσσοισιν ὄπτονται βροτοί,
 αἴγλης ἀγύμναστον βολαῖς
 θαμέντες ἦτορ.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 9.

Κεῖθεν ἀγνᾶς νόον ἔρσας
 50 ἐγκύμον' ἴφι ΔΑΓΕΣΣΕΥΣ

ὄρσ' ἔλυν, γῇ τ' ἰάλλει ὄμ-
 βρον καθαράς σοφίας,
 τὰν Κελτικὰν τέρπων χυτὰ,
 ἀμβροσίᾳ πρᾶπιδων,
 55 ἥ ἀμφέβαλεν κλέος ὄλβου ἄφθιτον·
 οἷω φαντὶ Ζῆνά ποτ' Ἀφροδίτας παιδ',
 εἰναλίαν γε Ῥόδου
 στέψαι, βυσσῶν εὔτ' εὐρέων
 βλάσεν θαλάσσης, ὅλιγ'
 60 φάνθη τε νύμφα.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 5.

Ζεὺς τότε ἦ νιφάδεσσι
 στοίδ' ἀγάνορα χρυσόν,
 ὄμβρον ὄλβοιο ἐν ξανθᾷ
 τᾷ νεφέλα πυκνάς,
 65 νάσῃ τε ὥπασεν τέχνας,
 ὅσσα τε κυδιάνειρ'
 ἄνδρεςσι φιλεῖ σοφίῃ τέυχειν γλυκέ'.
 Ἄλλ' ἐὰν πάτραν καθαροῖσι ΔΑΓΕΣΣΕΪΣ
 νάμασι τέγξε κλέους,
 70 χρυσοῖο πλούτῳ κρέσσονι
 τὰν ὀλβίσας φήμας, ἄρε-
 τῶν τε κλεεννῶν.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ξ'.

Ἑλλάς ὅσ', Αἰσονίη τε
ἀγλαὰ ἄνθεμα γαῖα

75 ὀρέψατο γνώσεων τερπνᾶν,
λέξατο δ' ὅσσα γένε
φῦλ' ἔξορ', Αἰγυπτίς δ' ὅσας
ἔνθετο χεῖρ σάνισι,
καὶ πλαξὶ χάραξέ ποτ', εἰν αἰνίγμασι

80 νυκτὶ καὶ σεμνᾷ κεκαλυμμέναις ὁμφάς·
δέσφατα δ' ὅσσα θέτο
αἰὼν, κυλίνδων ρεύματι
θνητοὺς χρόνου, θεσμοῖσί τε,
μέτροις τε ὥραν,

ΔΥΩΔΕΚΑΣ η'.

85 πεντάσιν ἐπὶ τὰ ἐτῶν (οὐ
ψεύδει τὰν φρένα τέγξω)
φέρβεται, πάνθ' ἐλὼν κόλποις,
καὶ ταμῖευσέ νόῳ

90 εὐρεῖ ΔΑΓΕΣΣΕΪΣ· οὐ τέ μιν
λάνθανε Σικελικαῖς
γραμμᾶν ἔχιν' ἐν ψαμάθοις, νημέρτέϊ
νῷ χαραχθέντ', οὐκ ἰδεῶν φύγεν ὄχλος,

αἱ πέλον ἔμβρυα ἐ-
 ναργῶν ἀμυδρὰ πραγμάτων,
 95 ἀλλ' αἶπυν ἠπλώσε νόον,
 καὶ δρέψ' ἄωτον,

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 2.

ὦν ἅπας ὄψεναι εἴδεν
 ἔκ γε φυᾶς βροτός. Αὐτὰρ
 μουσικῶν τοῖσι συζεύξας
 100 ἀγλαίαν, μελέτα
 τερπνᾶ, κλέη ἐσλῶν ἅπαντ'
 ἤτορι ἀμφίεπεν.

Ἦ γὰρ πέλεν ὀλβιος, ὅς γ' οἶδεν βίου
 μουσικαῖς ἁρμοζέμεν αἰὲν ἀνάγκαις.

105 Ἄκμονος ἐκ, Πυθαγό-
 ρα ἤλυθον σφυρήλατοι
 ῥυθμοί, μέλος τέ οἱ ἐχάλ-
 κευσεν σίδηρος,

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 3.

ἄπλετα χερσὶν ἀμούσως
 110 τυπτόμενος. Πολυΐδρις
 ἔπλετο, ὅς δ' ἔθηκεν ἐν φρεσίν,
 ἁμερίου τε τύχας,

κ' αἴας παλιρροῖαν κέαρ

κρέσπον ἔχειν, διαφώ-

115 νοις ἐν τε ῥοπαῖσι ταλαπτεύσαις νόον

ἄρην ὑψοῦ Συμὸν ἐναρμόνιον. Τὸ

δ' εὐπραγίαισι κομῶν, καὶ ἡδὲ νοῦδονα ὕδα

σεμνόν, θαητόν τ' ὦ μέλημ' (αὐτοκλήρη)

ἀνδρεςσι, κῆρ εὐχόρδον εἰς

120 ὥφθης κεράσας

1841

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 10.

ἁρμονικαῖς χαρίτεσσι,

σοί τε όμόφρονα λεών

ἐμπεδῶσας παῖδων, τεύξας

ἐνδόσιμον φιλοφρον

125 λαοῖσιν εἰρήνης σεμνᾶς,

ἄρτια μηδόμενος,

ἐχθράν θ' ὕβριος τρίβον ἀγνοῖς ἔχνεσι

ψυχὰς διώκων, μετανίσσεαι αἰῶν'

εὐδιον ἐν κλέεσι,

130 ὁλβω καὶ ὑψηλῶ, τὸν οὐ

μάρψει φθόνος θάλλοντα λυσ-

σάεντ' ὀδόντι.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ 16.

- Ἄλιον ἰοδόλω τίς ἔσθ' ἰσχυρότερος ἔστιν ἢ
 γάρ ποτε δάγματι βάψεν;
 135 κινδύνου ἐντὶ γυμνὰ τεῦ
 ἔργματα, ἥδ' Δίκας
 κραυθέντα βουλαῖς, βάσσαντος
 ἀτρεκέων τελέθει,
 καὶ θῆκε σ' ἀγνὸν Θέμιδος μύσαν ἔμεν.
 140 Τὸ δ' εὐνόμῳ ἦτορ ἦς τ' ἄδουτ' εἰσδὺς
 δέσφατα ἀμπέτασας
 ἄμμιν νόμων, τοῖσι πτόλεις
 ἤδη τε θαλλουσι βροτῶν,
 144 ἐσλῶν ἑέρσαις.

ἈΝΤΩΝΙΟΣ ὁ ΚΟΡΑΪΣ, ὁ Χῖος, ἐποίει.

ΣΧΟΛΙΑ

ΕΙΣ ΤΗΝ ΩΔΗΝ.

ΔΑΓΕΣΣΕΪ.] Γένους μὲν ἐστὶ δοκιματάτου ὁ ἀνὴρ τῶν ἐν ταῖς Γαλλίαις, καὶ ὅπερ ἀεὶ τὰς μεγίστας ἀρχὰς καὶ τιμὰς ἐν τῇ βασιλείᾳ μετακεχείρισται.

Καὶ ἡ μὲν δὴ πατρώα οἰκία (ὡς ὅ,τε πάππος αὐτοῦ προεδρεύσας τῆς Βουλῆς τῶν Βουρδελιέων, καὶ τανῦν ἔτι ὁ πατήρ, Κόμης ὢν τοῦ Παλατίου καὶ τῶν Θεῶν Σησαυρῶν, ἐναργῶς ἀποδεικνύουσιν), ὑπὸ Διέρμου Βουδαίου καὶ ὑπὸ ἄλλων πολλῶν ἀνδρῶν σοφωτάτων ἐγκεκωμιασμένη, αὐτῷ παραδίδεται, ὡς ἑτέρῳ τοῦ νῦν αἰῶνος Βουδαίῳ.

Ἡ δ' αὖ μητρόθεν, ἡ τῶν Πικάρων δηλαδὴ, ὡσαύτως τοῖς αὐτοῖς κεκόσμηται ἀξιώμασι πολιτικοῖς τε καὶ στρατηγικοῖς, ὥστε εἰκὸς ἐκ τοιούτων γεγονότα εἰς πάντα πρῶτον εἶναι.

Προκουράτωρι.] Ἐν τῇ σεβαστῇ τῶν Παρισίων Βουλῇ. Ἔστι δ' ὁ ἀρχὴν οὗτος οἶον ἀρχόπολις τῶν νόμων καὶ ἄσυλον, ὑφ' οὗ τὰ δίκαια, τῷ τε Βασιλεῖ προσήκοντα καὶ τῷ δήμῳ, σφραγιδάσσεται. Ταύτην δ' οὖν τοιάνδε οὔσαν τὴν ἀξίαν, τριάκοντα καὶ δύο ἔτη γεγονώς ἡμφίεσται, πολλοὺς ἤδη πρότερον ἀγῶνας ἀναδυσάμενος, καὶ διὰ πολλῶν, οἶον βασιμῶν, διελευσῶν τῶν ἀξιωματῶν.

Ἄρτι γὰρ ἐν τοῖς κοινοῖς τῶν νόμων διδασκαλείοις μνη-
θεῖς τοὺς τε Ρωμαίκοὺς καὶ Ἐκκλησιαστικοὺς νόμους,
εὐθύς Συνήγορος ἐφάνη τοῦ Βασιλέως ἐν τῷ Πραιτωρίῳ
τῶν Παρισίων· μετὰ δὲ μῆνας ὀκτὼ, εἴκοσι πρὸς δυοῖν ἔτη
γεγονῶς, Καθόλου Συνήγορος ἀπεδείχθη ἐν τῇ Βουλῇ,
καὶ τέως, δίκην αἰετοῦ ὡς σφοδροτάτως φερομένου, ἐπὶ τὴν
μεγίστην ταύτην, καὶ τῇ αὐτοῦ ἀρετῇ σύμμετρον ἀξίαν, ὑπὸ
Λουδοβίκου τοῦ Μεγάλου τῆς Φραγκίας Βασιλέως, τῶν
Χριστιανῶν Μονάρχων τοῦ πάνυ, καὶ μαλα εἰκότως προ-
βιδάσθη.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ α.

1. Αἰθόμεναισι.] Καιόμεναις, ἥτοι λαμπραῖς. Δηλοῖ δὲ
μαλιστα τὴν διάπυρον ὁρμὴν τῆς ψυχῆς, κατ' ἣν δη φύσει
φέρεται πρὸς τὰγαθόν, οἷον ἐφελκόμενην.

Μενοιναις.] Βουλαῖς, καὶ φροντίσι.

2. Δαμνάμενον.] Ἡττωμένη δηλαδὴ ὑπὸ τοιούτων λο-
γισμῶν ἢ ἐμῇ καρδίᾳ.

Ὅρμα.] Σπεύδει, ἢ ἐπείγεται.

3. Πνεῖν μέγ', ὦ.] Πρὸς τὸ πτηνὸν γὰρ ἀφορῶν καὶ
μετάρσιον, ἥτοι πρὸς τὸ δυσχερὲς τοῦ ἐπιχειρήματος, οὗ
μέλλει κατατολμῆσαι, χορὴν, φησὶν, αὐτὸν ἑαυτὸν βιά-
ζεσθαι τὸν νοῦν, καὶ μέγα φρονεῖν, οἷον ἀλαξονευόμενον.

Ὁξεία.] Τῇ ἀνάγκῃ, φησί, ταύτῃ, ἥτις με ὀξέως
ἐλαύνει, καὶ ἥπερ οὐκ ἔσθ', ὅπως ἀντιτείνῃ ὁ νοῦς.

5. Καὶ ὠκεία.] Τὸ ὠκεία πρὸς τὸ, ἀλγέα νόος,
ἀνάγεται. Ἐνταῦθα δὲ σποτεινῶς πῶς παρειαῶν τὸν ἄνδρα
τῷ τῶν πτηνῶν ἅπαντα τάχει ὑπερβάλλοντι αἰετῷ, γόργῳς

ἤδη μὲν αὐτὸν πρῶτον πετόμενον ὑποτίθησι, τούτου δὲ
ταχεὶ ἀπολείπεσθαι δεικνύων τοὺς τ' ὀφθαλμοὺς, καὶ τοὺς
ἀνέμους, καὶ αὐτὸν δὴ τὸν ἥλιον, μόνον ἰκνῶν εἶναι,
φησὶ, τὸν νοῦν ἐφίκεσθαι ἐκείνου. Ὡσανεὶ ἔλεγεν· ὃ
Μοῦσα, ἔννοιά τις ὀξύτατη φλέγουσά μου τὸν νοῦν βιά-
ζεται αὐτόν, καὶ παρότρυνει μέγα φρονεῖν σήμερον, καὶ
κατ' ἔγχεος ἔπεσθαι τοῦ πετομένου ἀετοῦ τῷ λογισμῷ· οἱ
γὰρ ὀφθαλμοὶ ὑπ' ἐκείνου παραδραμόντος ἄργοι διετίθεντο.

7. Ἀργού.] Ἀμβλυώττει γὰρ, καὶ ὀκνηρῶς πίπτει, ὑπὸ
τοῦ σφοδροῦ καὶ ἀθρόου, ὡς εἰπεῖν, τάχους ἀφαρπασθεὶς
ὁ ὀφθαλμός.

8. Καμόντας.] Ἀπειρηκότας πρὸς τὴν ὁρμήν.

9. Ὠχριάταντα.] Ὑπὸ τοῦ φθόνου δηλαδή, ἅτε μὴ
δυνήσιντα ἀμιλλᾶσθαι πρὸς τὸ τάχος (τὸν ἥλιον).

ΔΥΩΔΕΚΑΣ β'.

13. Ἀλλὰ τί.] Οὐκοῦν, φησὶν, ἐπεὶ περ οὕτω διε-
τέθην τὴν ψυχὴν,

14. Ζευξόν.] Συνείρμωσον, ὥσπερ ἐν ἄρματι, τῇ βου-
λήσει ταύτῃ ἐμῇ δυνάμει τινα φροντίδων, ἥτοι παρασκευ-
ασόν μοι μηχανὴν τινα ἰσχυράν.

16. Ὅρα Δαχυσεία.] Ἐνταῦθα προσαποδίδωσι τὴν
σύγκρισιν, ἀλλ' ἀφροντίστως, ὡς εἰπεῖν, καὶ οἷον φοιδή-
ζων τὸν λόγον· ἐναλλάξ γὰρ λαμβάνει καὶ τὸ συγκρινόμενον
καὶ τὸ πρὸς ὃ συγκρίνεται. Ὁ δὲ νοῦς ὅπως ἀκολουθήσῃ
τῷ Δαχυσεῖ, ἥτοι λόγῳ διαδράμῃ τὰ ἐκείνου ὑπερφυά-
προτερήματα, διαλάμποντα ἐν τῇ διαυγυστάτῃ ὁδῷ τῆς
ἀρετῆς· τοῦτο γὰρ βούλεται τὸ ἐν φανῇ κελεύειν.

18. Πτήσι δαιδαλέη ὕμνων.] Τὸ ὑψηλὸν ἀποφαίνει καὶ ποικίλον τῆς κατασκευῆς τῶν ὕμνων. Ἄλλως.

Πτήσι.] Ὡσπερ ἱπτάμενος δηλαδὴ, ἢ διὰ τὸ ὑψηλὰ εἶναι ταῦτα τὰ προτερήματα τοῦ ἀνδρός, ἢ διὰ τὸ μὴ δύνασθαι προσεδρεύειν τῇ ταύτων θεωρίᾳ, τοσούτων ὄντων τῷ πλήθει.

19. Ἀρετὰν δὲ σὺν ἀγνῷ θάρσει.] Οὐ ζημιούμεν, φησὶν, οὐδὲ λυμαινόμεθα τὴν ἀρετὴν, ταύτην θάρραλέως καὶ ὡς ἐνὶ μάλιστα ἐπαινοῦντες, εἰ καὶ τοῦ ἐπαινοῦ δοκεῖ κρείττων εἶναι, καὶ λόγον ἅπαντα ὑπερφέγγεται.

20. Ἐντὶ δ'.] Εἰσὶ δὲ σφαλεραί αἱ δόξαι καὶ βουλαι τῶν ἀνθρώπων βδελύττομαι, ὡς ἂν εἰ ἔλεγε, τὴν σφαλερὰν τῶν πολλῶν γνώμην, δυσχερῶς ἐχόντων τὰ μάλιστα πρὸς ἀρετῆς ἀλλοτριὰς ἐπαινον, καὶ ἐφουδρίῳ σιωπῇ ἐπισκιαζόντων τὴν

22. Αἶσαν.] Ἦτοι τὴν εὐδαίμονα μοῖραν, τὴν ἀλλοτρίαν δηλαδὴ, ὑπὸ φθόγου.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ γ'.

25. Ἡ ῥὰ κενόφρονες.] Ἀλλὰ μὲν, φησὶν, αἱ πρὸς τὰ μάταια κεχηνυῖαι ἐφέσεις, καὶ τὸ πρὸς τὸν χρυσὸν ἀπλήστως ἔχειν, ἐμποιεῖ πόσον ἡμῶν ταῖς ψυχαῖς, καὶ πειθῶ ἐνσταλάττει, τοῦ ἐπαινεῖν δήπου τὰ ἥττω λόγου, οὐμὴν ἐπαινῶν τυγχάνοντα.

27. Τυφλῷ τ' ἥτορι.] Τυφλούμεθα γὰρ, οἷον σαίνοντος ἡμῶν τοῖς ὀμμασι τοῦ χρυσοῦ· τούτου ἕνεκεν καὶ τὴν βέουσαν ταύτην ὕλην, καὶ τὸν πλοῦτον, τὸν τοὺς ἔχοντας ὠχρὸς ποιοῦντα διὰ τὰς φροντίδας, εἰώθαμεν ἐπαινεῖν.

29. Διψάσι.] Τὴν δίψαν αἰνίττεται τοῦ χρυσοῦ, ἥτοι τὴν φιλοχρηματίαν.

31. Ὀλβος δ' ἀρετᾶς.] Ἀλλὰ τὸ τῆς ἀρετῆς τίμιον (μαύριμα παρέχουμαι, φησί, σοφίαν, ἥτις πηγὴ ἐστὶ παντὸς γνησίου ἀγαθοῦ ἐν τῷ βίῳ) ὡς ἐλαχίστην ἔχει χώ-
ραν, καὶ μερίδα δόξης παρὰ τοῖς ἀνθρώποις, ἥτοι ὀλίγου τίθεται, ὅτι δήπου ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον ἄμισθός ἐστιν ὁ ταύτης ἑπαινος, ὥσπερ καὶ αὐτὴ ἡ ἀρετὴ ἄμισθός ἐστιν, ἵνα καὶ ἀρετὴ εἴη.

34. Νεμεσσῶν ὃ γ' ἐγώ.] Ἦτοι χαλεπαίνων ἐγὼ τούτῳ, τῷ μηδέπω δηλαδὴ σπουδάζεσθαι ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων τὴν ἀρετὴν, βούλομαι αὐτὴν ἐπαινεῖν, ἐπαινῶν τὸν ἥρωα, ἥτοι τὸν Δαγασσεά.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ Δ'.

37. Ὁς νοός.] Ὁς Δαγασσεύς, φησί (σπεύδων ἐπαινεῖν αὐτοῦ τὴν σοφίαν τὴν περὶ τὰ θεῖα), ἐντείνας ἑαυτὸν, καὶ ἀπερειασάμενος τὰς ὀψεις τῆς διανοίας, αὐτοῦ δὴ ἐφή-
φατο τοῦ οὐρανοῦ, ἥτοι εἰς τὴν θεωρίαν ἐπήρθη τοῦ ὁντως ἀγαθοῦ.

41. Θυμῷ λιπὼν αἶαν.] Χρὴ γὰρ πάμπαν ἔξω γενέ-
σθαι τῆς βευστῆς ταύτης ὕλης τὸν τῶν θεῶν ἀπτόμενον.

Καὶ ἀγνὸν φάος.] Ἦτοι λαμπρῶν περιλήψεων καὶ καθα-
ρωτάτων ἐνεφορήθη τὴν ψυχὴν ἐκ τῆς ἀκαταλήπτου λάμ-
ψεως τῆς θεότητος.

44. Ἀφάντου.] Ῥητὸν γὰρ οὐδαμῶς ἐστίν, ὡς τᾶλλα
μαθήματα, φησὶν ὁ Πλάτων.

45. Ἄν γε.] Ἦν σοφίαν.

Φυλασσομένοις.] Ἦτοι φειδωλῷ ταύτης ἀπτόμεθα τῷ
νῷ καὶ πεφυλαγμένῳ, ἅτε δὴ ἐσκοτωμένοι τὸν νοῦν ὑπὸ

τῆς παχείας ὕλης, ἣν περικείμεθα· διὸ ὅθι καὶ ἐν τῷ ταύ-
της φωτὶ ἀμελυνώτομεν.

47. Ἀγύμναστον.] Ἦτοι ἀπαίδευτον, καὶ οὐκ ἐξησκη-
μένον.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ δ.

49. Κεῖθεν.] Ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, φησὶν, ἑαυτοῦ συνε-
κομίσατο θείας ὁρόσου ἐμφορηθέντα τὸν νοῦν, καὶ οἶον
ἐγκυον, διὰ τὸ τραπῶς δὴ αὐτὸν καὶ καθαρῶς ὅλον ὅλα
τῷ νοὶ συμμιγῆναι τῇ περὶ τὸ θεῖον θεωρίᾳ.

51. Γῇ τ' ἰάλλει.] Πέμπει, ἵησιν.

Ὀμβρον.] Βραχεῖα γάρ τις λιθὰς, καὶ ὀλίγη ὁρόσος, ἣ
ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, ὄμβρος ἡμῖν μέγας τοῖς θνητοῖς.

52. Καθαράς.] Εὐληκρινούς καὶ ἀμίκτου.

53. Τὰν Κελτικάν.] Καὶ τὰς Γαλλίας, κατ' ἐξοχὴν.

Χυτᾶ.] Πρὸς τὸ ἀλληγοροῦν τοῦ ὄμβρου, καὶ πρὸς τὸ
λεῖον, καὶ οὐ τραχὺ εἶρηται τῶν διδασκαλιῶν.

55. Ἡ ἀμφέβαλεν.] Καὶ ταύτην, φησὶν, ἥτοι τὴν πα-
τρίδα ταῖς ἑαυτοῦ ταῖς ἀπὸ τῆς σοφίας περιέβαλεν εὐ-
κλείαις, ἥτοι ἐδόξασεν.

56. Οἶω φαντί.] Μῦθον συνάπτει οὐκ ἀγενῆ, οὐδὲ τῷ
λόγῳ ἀνάρμοστον, τὸν περὶ Ρόδου δηλαδὴ μετ' εὐπρε-
πείας τινὸς ἀδόμενον. Πρὸς γὰρ ταύτην, φασί, πρῶτον
ἐκ θαλάσσης ἀναφανεῖσθαι, φιλοφρονησάμενον τὸν Δία
πέμψαι ὑετὸν χρυσοῦ πολὺν τινα καὶ ἄπλετον, ὥστε
περιρρέομένην πλοῦτῳ τὴν νῆσον πρὸς τὸ ἀκρότατον εὐδαι-
μονίας γενέσθαι. Ἀμέλει τὸ ἐνταῦθα ἀλληγορούμενον τὸ
ἀκρίβητόν ἐστι τῆς σοφίας καὶ ἀήρατον.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ε'.

61. Νιφάδεσαι.] Νιφάς, ἡ τῆς χιόνος κατ' ὀλίγον ἀπόρροια, ἵνα ᾗ ἡρέμα καὶ πράως, ὡς εἰπεῖν, δεικνύηται χεόμενος ὁ χρυσός.

62. Στοίβασ'.] Ἐστοίβασε· καὶ τοῦτο πρὸς τὴν χιόνα.

Ἀγάνορα.] Ὑπερήφανον γὰρ ποιεῖ τὸν κεκτημένον.

66. Κυδιάνειρ'.] Ἡ σοφία, ἡ δοξάζουσα τοὺς ἄνδρας.

68. Ἀλλ' ἐάν πάτραν.] Ἀλλὰ πολλῶ περιφανεστέραν, φησί, κατέστησε τὴν ἑαυτοῦ πατρίδα ὁ Δαγισσεύς, ἢ τὴν Ρόδον ὁ Ζεὺς, ὃ δὴ καὶ βουλόμενος πιστώσασθαι, παρεκτείνει τὸν λόγον, φάσκων,

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ς'.

73. Ἐλλάς ὅσ'.] Τὴν πολυειδῆ τοῦ ἀνδρός σοφίαν, καὶ τὸ ἐν ἐκάστῃ τῶν ἐπιστημῶν ἀκριβες καὶ ὑψηλὸν τῷ λόγῳ παρίστησιν, ἐπεὶ τῷ ὄντι οὐδεμία αὐτὸν ἔλαττε τοῦ τῶν ὄντων ἐκάστου διηκριθωμένη περίληψις.

75. Δρέψατο.] Ὅ,τι περ ἐφεῦρον, φησί, μαθημάτων ἢ Ὡς Ἑλλάς, καὶ ἡ Ἀυσονίς γῆ, χρόνον ἀμήχανον ὅσον φιλοπονήσασθαι, καὶ ὅ,τι περ συνελέξαντο αἱ ὡς πορρότατῳ ἡμῶν κείμεναι τῶν φυλῶν, καὶ οἷον ἔξω γῆς οἰκοῦσαι τοῦτο γὰρ ἐστὶ τὸ, γέης φῦλ' ἔξορα.

77. Αἰγυπτίς Ὡς ὅσας.] Τὴν πολυειδῆ τῶν Αἰγυπτίων μάθῃσιν αἰνίττεται.

79. Ἐν αἰνίγμασι.] Ἦτοι ἐν σκοτεινοῖς λόγοις, ἐπιτετηθευμένοις εἰς ἀσάφειαν.

80. Νυκτὶ καὶ σεμνῇ.] Τὸ αὐτὸ, ἡ κεκαλυμμένως· οὐ γὰρ τοῖς ἐπιτυχούσιν οἱ Αἰγύπτιοι τὰ παρὰ σφίσιν ἐξετί-

Θεντο μυστήρια, ἀλλὰ τοῖς κριθεῖσιν εἶναι δοκιμωτάτοις παιδεῖα πάση καὶ ἀρετῇ.

82. Αἰών.] Χρόνῳ γὰρ καὶ πόνῳ τάληθες συνεκλάμπει.

Κυλίνδων.] Μιᾶ γὰρ τῇ δύνῃ καὶ τῇ αὐτῇ φορᾷ οἱ τε ἄνθρωποι φερόμεθα, καὶ τὰ ἀνθρώπεια ἅπαντα. Ὁ δὲ νοῦς ὡς ἐν βραχεῖ· ὅσα αἱ τε φυλαὶ ἅπασαι ἐφεῦρον, καὶ ὁ αἰὼν ἅπας ἐδίδαξε, ταῦτα ἐν ἐνὶ ἀνδρὶ συνειληπται ἅπαντα, καὶ οἶον σεσώρευται.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ἡ.

85. Πεντάσιν ἐπτά ἐτών.] Ἀλλ' ἐνταῦθα ἀπεσφάλη τῆς τῶν ἐτών ἀκριθείας· πρὸς γὰρ τοῖς τέτταρσιν οὐ μείζων τῶν τριάκοντά ἐστιν.

Οὐ ψεύδει.] Οὐκ ἐξαπατήσω μου, φησί, τὸν νοῦν τῇ θωπιᾷ· ἐκουσίως γὰρ σφᾶς αὐτοὺς ἐξαπατῶσιν οἱ κόλακες.

87. Φέρεται.] Ἐκ μεταφορᾶς, νέμεται.

89. Εὐρεῖ.] Οὐ ξενοχωρουμένῳ διὰ τὸ πλῆθος τῶν μαθημάτων.

91. Ἐν ψαμάθοις.] Ἐν τῷ αἰγιαλῷ τῆς Σικελίας. Τὰς τοῦ Ἀρχιμήδους αἰνίττεται μηχανάς, καὶ τὰ γεωμετρικὰ στρατηγήματα, οἷς κατὰ Μαρκέλλου ἐχρήσατο, οἶον παίζων ἐν αἰγιαλῷ.

92. Οὐκ ἰδεῶν.] Ἐμνήσατο τῶν ἰδεῶν, ὅτι τῶν δυσχερεστάτων ἐστὶν ἡ θεωρία· καὶ μὴν τὸν τούτων θεωρητικόν, ὥσπερ Θεὸν ἐν ἀνθρώποις, ζήσεσθαι φησὶν ὁ Πλάτων.

93. Ἐμβρυα.] Ὅτι δῆπου ἐντὸς τοῦ νοός, εἰ χρή οὕτως εἰπεῖν, βρύουσι διαπλαττόμεναι· ὁ γὰρ νοῦς χώρα τῶν ἰδεῶν.

Ἐναργῶν

Ἐναργῶν.] Τῶν ὑφ' ἐστῶτων δηλαδὴ.

94. Ἀμυδρά.] Διὰ τὸ ἀχρωμάτους τ' εἶναι καὶ ἀσχηματίστους καὶ ἀναφεῖς τὰς ἰδέας.

95. Ἡπλώσε.] Τὴν εὐρυχωρίαν πάλιν δείκνυσι, καὶ ψυχῆς βάρους τῆς τοῦ Δαγασσέως, τοσοῦτον θεωρημάτων πλοῦτον ἐγκολπωσαμένου, καὶ θρεψαμένου ὅ,τι περ τὸ ἀνθηρόν ἐκ πασῶν τῶν ἐπισημῶν· τοῦτο γὰρ βούλεται τὸ, ἄωτον.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ Σ'.

98. Ἐκ γε φυᾶς.] Πάντες γὰρ ἄνθρωποι φύσει τοῦ εἶδέναι ὀρέγονται.

Αὐτὰρ μουσικάν.] Τούτοις δ' ἅπασι, φησί, κεραννύς τας τε χάριτας καὶ τὰς μούσας.

100. Μελέτα τερπνᾶ.] Ψυχαγωγικώτατον γὰρ ἡ μουσικὴ.

101. Κλέη ἐσλῶν.] Παντός, φησὶν, ἀγαθοῦ, καὶ πάσης ἡψατο εὐδαιμονίας.

102. Ἦτορι ἀμφίεπεν.] Περιβάλλει ἐν ἑαυτῷ τὴν δόξαν, καὶ τὸν πλοῦτῃ παντός ἀγαθοῦ.

103. Ἡ γὰρ πέλεν.] Ἐνταῦθα τὴν αἰτίαν δίδωσι, δι' ἣν αὐτὸν εὐδαίμονα εἶπεν, ὅτε εἰδότα τὴν μουσικὴν εἰς τὸ ἡθικὸν γὰρ τρέπει τὸν λόγον, εἰς κατακόσμησιν φάσκων ἥθους καὶ καταστολὴν ὑπὸ τοῦ ἀνδρός ἐξασκεῖσθαι τὴν μουσικὴν. Εὐδαίμων γὰρ, φησὶν, ὁ εἰδὼς εἰς τάξιν εὐφωνίας ἐντεῖναι τὴν τῶν παθῶν ταραχώδῃ διαφωνίαν, ὅπως δηλαδὴ ὅλος ἑαυτῷ ἁρμονία γένηται καὶ μουσικὴ. Διὸ ὁ Ἀριστοτέλης, Καὶ τις ἔοικε, φησί, συγγένεια (ἡμῶν) ταῖς ἁρμονίαις καὶ τοῖς ῥυθμοῖς εἶναι.

B

105. Ἄκμωνος ἐκ.] Κομφὸς λόγος περὶ Πυθαγόρου ,
ὅτι ἐκ τῶν ὑπὸ τῶν χαλκοτύπων γενομένων ψόφων τοὺς
τῶν συμφωνιῶν λόγους ἠρπάζατο.

106. Σφυρήλατοι.] Ἦτοι οἱ ῥυθμοὶ, σφύραις ἐληλα-
σμένοι.

107. Μέλος τέ οἱ.] Κἀκεῖνῳ, φησὶν, ἦτοι τῷ Πυθα-
γόρᾳ, ὁ σίδηρος ἐτεκτάνατο τὴν μουσικὴν, ἀμούσως αὐτὸς
καὶ ἀτάκτως τυπτόμενος.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ι.

110. Πολύιδρις.] Ἐμπειρότατος, φησί, τυγχάνει ὢν
πάντων ὁ ὑπέρτερος ὢν πάντοτε καὶ κρείττων τῶν τῆς
τύχης παλιρροῶν καὶ τοῦ βίου, καὶ ἀεὶ φυλάττων ἀκλινὲς
τὸ τῆς ψυχῆς ὄρθιον.

114. Διαφώνοις.] Ὡστε ἐν τοσαύτῃ τῇ διαφωνίᾳ καὶ
παντοίᾳ τύχης ῥοπῇ, ἰσόρροπον ἑαυτῷ, καὶ ἐναρμόνιον
ἔχειν τὸν νοῦν.

116. Τὸ δ' εὐπραγίαισι.] Ἀλλὰ σὺ μὲν ἀγαθῇ χρώ-
μενος τύχῃ, τῶν ταύτης ἀγαθῶν ὑπερορᾶς, ὃ περιδλεπτος
φροντὶς τῶν σοφῶν· σοὺ γὰρ ἄγανται τοῦ φρονήματος
ἅπαντες, ὅτι ἐπαιρόμενος τῇ ἀρετῇ καὶ τῇ τύχῃ, οὐκ
ἐπαίρη, ἀλλὰ,

119. Κῆρ εὐχορδον.] Τὴν ψυχὴν δηλαδὴ, τὴν εἰς
εἰρήνην οὖσαν φύσει ἐπιτήδειον, ἀρμονικαῖς συγκρινῶν
χάρισι.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ια.

122. Σοί τε ὁμόφρονα.] Τουτέστιν ὁμοφρονοῦντά σοι
παρασκευάσας τὰ πάθη, καὶ τῷ πνεύματι ταῦτα εἶκειν

βιασάμενος, ἐνδόσιμον παρέσχες, ἥτοι προοίμιον εἰρήνης
σώφρονος τοῖς λαοῖς.

124. Ἐνδόσιμον.] Τὸ πρὸ τῆς ὁδῆς κιθάρισμα. Χρὴ
γὰρ τοὺς ἀρχὴν τινα ἐπιτετραμμένους σφίσι αὐτοῖς μὴ
διαφωνεῖν, ὅπως ἔχωσι καὶ τοὺς ὑποτασσομένους κηλοῦν-
τες πραῦναι, καὶ πρὸς τὸ δίκαιον, ὅπερ ἡ μουσικὴ ἢ
ἀρίστη ἐστὶ τοῦ ἀνδρωπέου βίου, ῥυθμίζειν τὰς ἐκείνων
ψυχὰς, ᾧ δὴ ἐπεται τὸ ἐν εἰρήνῃ πράττειν.

126. Ἄρτια μνηδόμενος.] Τοῦτο δ' ἀκόλουτον τοῖς οὐ-
τωσὶ παρεσκευασμένοις τὴν ψυχὴν, ὥς καὶ τὸ,

127. Ἐχθρὰν θ' ὕβριος τρίβον.] Ἦτοι τῇ ἀδικίᾳ οὐ βατῆς
ὁδοῦ ἐχόμενος, καὶ παντὶ τρόπῳ ἐπιτηδεύων δικαιοσύνην
μετὰ φρονήσεως, εὐδίου βίον διάγεις, καὶ ἐν λαμπρᾷ τύχῃ,
ἢν δῆπου, οὕτω θαλλουσαν,

130. Οὐ μάρφει.] Οὐ λυμανεῖται πώποτε ὁ φθόνος.

ΔΥΩΔΕΚΑΣ ιβ'.

133. Ἄλιον.] Διὰ τοῦ ἡλίου τὴν κατάραν, ἥτοι τὴν
διὰ τῆς ἀρετῆς ἐπιγυγνομένην τοῖς ἀνδρώποισι εὐδαιμονίαν
παρίσχησιν· ἢ γὰρ λήϊπῃ, ἥτοι ἢ διὰ τῆς τύχης, ἀθλήος
ἐστιν, ἅτε ἐξ ἀθλήου, φθόνῳ τε ὑπάκειται, καὶ παντοία
μεταβολῇ.

Ἰσοδότηρ.] Βάλλει γὰρ ἰὸν τὰ δῆγματα τῶν λυσσώντων.

134. Βάψεν.] Πελοιδνὰ γὰρ γίνεται τὰ μέλη ὑπὸ τῶν
τοιούτων δακνόμενα.

135. Κινδύνου.] Ἀκίνδυνοι, φησὶν, αἱ ἀρεταί, φθόνου
τέ εἰσιν ὑπέρτερα καὶ ὕβρεως τὰ σά ἔργα.

136. Ἡὲ δίκας.] Μᾶλλον δὲ, φησὶν, ἐπεὶ πρὸς τὸ

δίκαιον ἀφορῶσιν αἰεὶ τὰ σου ἔργα δηλαδὴ, βάσανός εἰσι
καὶ οἶον παράδειγμα τῶν κοσμίως ὠντινωνοῦν πραττομέ-
νων ἔργων.

139. Καὶ θῆκε.] Καὶ ταῦτά σου, φησί, τὰ ἔργα ἐπὶ
τηλικαύτην σε ἀξίαν προσεδίδασαν, ἥτοι πρὸς τὸ Θέμι-
δος μύσαν ἔμεν, ἥτοι εἶναι.

140. Ἦς τ' ἄδυτ' εἰσδύς.] Ἦς, τῆς Θέμιδος δηλαδὴ,
ἔσα τὰ ἀπώρρητα ἦν, μυθεῖς.

141. Θέσφατα ἀμπέτασας.] Ὡσπερ χρησμοδῶν, φησὶν,
ἀπεκάλυψας ἡμῖν νόμους τοὺς ἀρίστους, τὰ βέλτερά ἐπι-
τάττοντας, ὅπως αἱ τε πόλεις διοικοῦντο ἄριστα, καὶ τὰ
ἦθη τῶν ἀνθρώπων διακοσμοῦντο ἀρεταῖς, θάλλοντα αἰεὶ
τῇ τῶν ἐσλῶν, ἥτοι ἀγαθῶν ἔργων, δρόσφ.

Ἐτυπώθη παρὰ τῷ Θεοιβούσῳ (*), σὺν ἐξουσίᾳ, ἐν Λευκετίᾳ
τῶν Παρισίων, ἔτει α'β'.

(*) Ἡ μάλλον Θεοιβούστῳ, ἢ Θεοβούσῃ (Thiboust)· τοῦτο
γὰρ ὠνομάζετο ὁ τὴν ᾠδὴν τυπογραφήσας. Ὁ ἘΚΔ.

ELOGE
DE HENRI-FRANÇOIS
DAGUESSEAU,

CHANCELIER DE FRANCE, COMMANDEUR DES ORDRES
DU ROI;

DISCOURS
QUI A REMPORTÉ LE PRIX
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

EN 1760.

PAR M. THOMAS.

ELOGE
DE MESSIEUR L'AVOUEUR
DAGUESSEAU,
CHANCELIER DE BRAYON, POUR L'ANNEE DES ORDRES
DU MOI
DISCOURS
QUI A REMPORTÉ LE PRIZ
DE L'ACADEMIE FRANCAISE
AN 1760.
PAR M. THOMAS.

ELOGE
DE HENRI - FRANÇOIS
DAGUESSEAU

CHANCELIER DE FRANCE.

IL fut un temps parmi nous où la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice, était avilie par le mépris. Les nobles aussi fiers qu'ignorans, tyrans subalternes d'un peuple esclave, du sein de leur oisiveté, ou du milieu de leurs tournois, osoient insulte aux travaux de la magistrature. La raison qui s'avance lentement sur les pas des arts et des sciences, commence enfin à dissiper ce préjugé barbare. Ceux qui servent également la patrie, ont un droit égal à ses éloges. Depuis que les hommes sont méchans et corrompus, il leur faut des armes et des loix. Les armes, ces instrumens de la destruction et de la vengeance, servent de barrière à l'état, et font fleurir la liberté à l'ombre de la victoire. Les loix, image de l'éternelle sagesse, font servir toutes les passions et tous les talens au bien public, protègent les faibles, répriment les grands, unissent les peu.

ples aux rois, et les rois aux peuples. Sans les armes, l'état deviendrait la proie de l'étranger. Sans les loix, il s'écrouleroit sur lui-même.

Aussi la Grèce répétoit avec admiration les noms des Solons et des Lycurgues, avec ceux des Miltiades et des Léonidas. Rome se glorifioit autant de la censure de Caton, que des victoires de Pompée; et les Chinois, ce peuple antique, si fameux dans l'Asie par la sagesse de ses loix, élèvent des arcs de triomphe aux magistrats comme aux guerriers.

Le même sentiment anime parmi nous l'Académie Française. L'honneur d'un éloge public qu'elle a accordé à Maurice Comte de Saxe, elle l'accorde aujourd'hui à Henri-François DAGUESSEAU, Chancelier de France.

Heureux qui est digne de peindre la vertu! Je n'espère point l'embellir; elle est trop au dessus des ornemens frivoles de l'esprit. Mais je lui rendrai hommage; je la présenterai dans sa majestueuse simplicité. Je peindrai dans DAGUESSEAU le magistrat, le savant profond, l'homme juste. Cet éloge ne peut être étranger à aucun pays, ni à aucun siècle. Mais si parmi nous il se trouvoit quelqu'un qui fût insensible au charme des vertus, et qui n'aimât que le récit des sièges et des ba-

tailles, la nature s'est trompée en le faisant naître dans ces climats, et parmi des hommes instruits. Il y a des pays encore barbares, où l'industrie et le talent se bornent à l'art de se détruire; qu'il aille vivre parmi les sauvages et les tigres de ces déserts: je parle à des citoyens et à des hommes.

Si la distinction de la naissance n'est point une chimère, si elle a quelque chose de réel, c'est lorsque les ancêtres ont été vertueux: car la succession des dignités n'est rien, si on la compare à celle du mérite. DAGUESSEAU recueillit en naissant ce double héritage de gloire et de vertu (1). Né d'une famille distinguée dans la robe, ses aïeux toujours utiles à l'état, lui avoient préparé un nom illustre. Mais ne craignons pas de le dire, un homme tel que lui honore bien plus la famille, qu'il n'en est honoré. Le ciel qui veilloit sur lui, l'avait fait naître d'un père capable de lui donner toutes les lumières avec tous les exemples (2).

Ne croyez pas qu'il confie à des mains étrangères une si importante éducation. L'honneur de former un citoyen à l'état, est trop grand à ses yeux pour qu'il le cède à d'autres. On vit alors se renouveler l'ancienne discipline des Spartiates et des premiers Perses, qui

enseignoient les vertus à leurs enfans, comme ailleurs on enseigne les sciences.

C'étoit le temps où le calvinisme trop persécuté peut-être, agitoit par ses dernières secousses les provinces méridionales de la France (3). Chargé, dans ces provinces, du dépôt de l'autorité, le père du jeune DAGUESSEAU remplissoit ce dangereux honneur, avec la fidélité d'un sujet et l'humanité d'un citoyen. Au milieu de ces fonctions orageuses il instruisoit son fils (4). Il lui donnoit des leçons de courage, en réprimant un peuple rebelle; de générosité, en prodiguant ses biens pour les malheureux; d'humanité, en épargnant le sang des hommes. Ainsi, parmi le fanatisme et la révolte, se formoit cette ame noble et vertueuse, semblable à ces plantes salutaires, qui croissent et s'élèvent au milieu des poisons qui les environnent.

Il est des grands Hommes qui ne le sont que par les vertus : DAGUESSEAU étoit destiné à l'être encore par les talens. Démosthène et Tacite, Platon et Descartes achèvent son éducation commencée par son père. Bientôt il se consacre à la défense de la justice. L'entrée du sénat lui est ouverte (5). Il y devient l'organe des loix, et l'orateur de la patrie. Dès ce moment il se regarde comme

une victime honorable, dévouée au bien public. Je crois l'entendre, dans un de ces momens où il méditoit sur ses devoirs, dire à la Patrie (car il croyoit qu'il y en avoit une) » Je n'ai à t'offrir que ce que m'a donné » la nature, une vie courte et passagère ; » mais j'en déposerai dans ton sein tous les » instans. Reçois le serment que je fais de » ne vivre que pour toi. » Ce serment qu'il fit dans son cœur, il le remplit pendant quatre-vingts ans. Ainsi consacré à l'état, il renonce à toute autre passion. Appliqué sans relâche aux travaux de la magistrature, le devoir le ramène à des détails épineux, lors même que le génie semble les fuir ; et par un héroïsme bien rare, il préfère quelquefois l'avantage d'être utile, à l'honneur d'être grand.

Démêler l'erreur et le mensonge à travers le labyrinthe des procédures ; dissiper les ombres dont la vérité est toujours convertie par elle-même, et celles dont l'obscurcit encore la méchanceté des hommes ; approfondir les plus grandes questions, et ne pas négliger les plus simples ; suppléer par la réflexion aux secours tardifs de l'expérience ; arracher les épines dont les affaires sont semées, et y répandre l'ordre et la lumière ; mêler partout la profondeur du raisonne-

ment aux charmes de l'éloquence ; diriger la balance de la justice , et lui donner le mouvement du côté où elle doit pencher ; tels sont les soins et les travaux qui l'occupent sans cesse dans la place d'Avocat-général.

Ce parlement , qui depuis tant d'années étoit accoutumé à voir des hommes célèbres remplir cette honorable et pénible fonction , parut étonné lorsqu'il entendit DAGUESSEAU pour la première fois. Le sénat crut voir revivre tous ses anciens oracles ; le siècle de Louis XIV compta un grand homme de plus.

La gloire qui pour tant d'autres n'est que le fruit du temps , et quelquefois même le tribut tardif de la postérité , plus juste pour DAGUESSEAU , l'accompagne dès sa jeunesse. Cette gloire lui présageoit son élévation. Un Roi sous qui la France a développé toutes ses forces ; sans qui peut-être elle n'auroit eu ni Colbert , ni Turenne , ni Bossuet ; qui créa les grands hommes , et , ce qui est une seconde création pour l'état , qui sut les employer ; Louis XIV parmi la foule des magistrats , avoit démêlé le jeune DAGUESSEAU , et dès-lors il l'avoit regardé comme un de ces hommes nés pour être l'instrument du bonheur public.

Ce n'est point assez que dans une monarchie il y ait un corps qui soit dépositaire des

loix, qui les fasse exécuter par le citoyen, qui les rappelle au prince, dont le zèle courageux et sage concourt à l'ordre politique, et dont l'autorité inviolable préside à l'ordre civil: il faut que dans ce corps il y ait un homme qui représente la patrie, qui veille à tous ses intérêts, qui les porte sous les yeux des magistrats, et qui suive tous ces ressorts multipliés, dont l'accord produit l'ordre général. DAGUESSEAU est chargé d'un ministère si important (6). Sa jeunesse n'allarme point la France. La médiocrité se forme avec lenteur; les grands hommes le sont tout-à-coup, et ne passent point par ces degrés qui sont les marques de notre foiblesse. Placé entre l'autel et le trône, il veille tel qu'un génie tutélaire, à la garde de ces bornes immuables qui séparent le sacerdoce et l'empire. L'étendue de ses fonctions ne ralentit point ses travaux. Son amé se multiplie pour ses concitoyens et pour son prince (7). C'étoit à Caton à être le censeur de Rome: c'étoit à DAGUESSEAU à être du sénat de la France. Sous lui le foible apprend que ce n'est point être criminel, que d'être odieux à un homme puissant; et le pauvre connut avec étonnement que malgré sa misère, il lui étoit encore permis de réclamer les loix (8). Protecteur

des malheureux, ce titre qu'il tient de l'état, il le préfère à tous les titres qu'inventa la vanité, et que la bassesse donne à l'orgueil.

Pourquoi ne puis-je louer un homme illustre, sans retracer les maux de la France? Attaquée par des ennemis heureux et implacables, elle soutenoit avec peine une guerre ruineuse. Huit ans de combats avoient été huit ans de désastres. Ce fut alors qu'un hiver cruel (9) resserrant les entrailles de la terre, fit périr toute l'espérance des moissons; et Louis XIV presque chancelant sur son trône, voyoit d'un côté ses troupes fugitives et ses villes ouvertes; de l'autre un peuple immense et mourant, dont les mains tendues vers lui, demandoient inutilement du pain. Le dirai-je? Il y avoit des hommes qui tenoient renfermés dans des magasins les bleds, aliment nécessaire des malheureux; des hommes qui espéroient la famine et la mort, et calculoient chaque jour le degré de la misère publique, pour s'assurer du profit qu'on en pouvoit tirer. DAGUESSEAU combat ces hommes affreux. Il perce tous les détours où s'enveloppe la cruauté avare. Les secours se multiplient, les canaux de l'abondance sont rouverts; le barbare monopoleur frémit d'être obligé de rendre la vie aux malheureux.

Un cœur tel que le sien devoit être inaccessible à tous ces vils intérêts qui dégradent les âmes communes. Sera-t-il séduit par la faveur ? Il ne voit rien dans l'univers qu'un homme puisse recevoir en échange pour sa vertu. Sera-t-il intimidé par la crainte ? Après la gloire de faire le bien, la plus grande est celle d'être malheureux pour l'avoir fait.

Louis XIV trompé (10) (car les plus grands rois peuvent l'être) veut le forcer de se plier à une entreprise que réprouvent les loix : rien n'ébranle sa fermeté ; il préfère à la volonté de l'homme, qui n'est que passagère, celle du législateur, qui est immuable. Cependant l'orage se forme. DAGUESSEAU ne voit que le bien de l'état. Je dois tout à mon roi, excepté le sacrifice de ses intérêts ou de ceux de son peuple. Il attend une disgrâce pour récompense ; mais les temps n'étoient pas encore arrivés. Tout change ; la tempête se calme ; et Aristide, quoique juste, reste encore dans sa patrie.

On eût dit que le ciel prêt à l'élever à la première place de la magistrature, vouloit l'éprouver. Le Chancelier meurt (11). Au même instant DAGUESSEAU est revêtu de cette dignité. S'il en avoit été moins digne, il auroit cru la mériter. Son élévation ne lui coûta pas

même un désir. O vertu ! tu n'es donc pas toujours persécutée sur la terre ! Il est doux de pouvoir apprendre aux hommes que quelquefois aussi les honneurs te cherchent, et viennent embellir ta simple modestie.

Porté tout-à-coup dans une place qu'il n'attendoit pas, ne desiroit pas, mais dont il sent toute la grandeur, le nouveau Chancelier contemple avec un effroi mêlé de respect, le nombre et l'étendue de ses devoirs. En effet, qu'est-ce qu'un Chancelier ? C'est un homme qui est dépositaire de la partie la plus importante et la plus sacrée de l'autorité du prince ; qui doit veiller sur tout l'empire de la justice ; entretenir la vigueur des lois, qui tendent toujours à s'affoiblir ; ranimer les lois utiles, que les temps ou les passions des hommes ont anéanties ; en créer de nouvelles, lorsque la corruption augmentée, ou de nouveaux besoins découverts exigent de nouveaux remèdes ; les faire exécuter, ce qui est plus difficile encore que de les créer ; observer d'un œil attentif les maux, qui dans l'ordre politique se mêlent toujours au bien ; corriger ceux qui peuvent l'être ; souffrir ceux qui tiennent à la constitution de l'état, mais en les souffrant, les resserrer dans les bornes de la nécessité ; connoître et maintenir les droits de tous les tribunaux

bunaux; distribuer toutes les charges à des citoyens dignes de servir l'État; juger ceux qui jugent les hommes; savoir ce qu'il faut pardonner et punir dans des magistrats dont la nature est d'être foibles, et le devoir de ne pas l'être; présider à tous ces conseils où se discute le sort des peuples; balancer la clémence du prince et l'intérêt de la justice; être auprès du souverain le protecteur et non le calomniateur de la nation.

Tel est le fardeau immense que porte DAGUESSEAU. Il veut que la justice qui est dans son cœur, règne autour de lui. Elle l'accompagne dans les conseils des rois. Les viles intrigues, les noirceurs de la politique, tous ces crimes que l'on appelle science du gouvernement, disparaissent devant lui. Il ose croire que ce qui est utile n'est pas toujours juste.

Je ne louerai point DAGUESSEAU d'avoir eu assez d'humanité pour détester ces abus, qui font que la justice destinée à soulager le pauvre et le foible, n'est plus que pour le riche et le puissant; qui écrasent le bon droit par les formalités, et l'anéantissent par les lenteurs; qui égorgent le malheureux avec le glaive des lois; nourrissent l'avarice de quelques hommes de la substance de mille

citoyens, et font un brigandage de la justice même. Pour détester de pareils abus, la probité suffit. Mais ce que je louerai dans lui, c'est d'être remonté jusqu'à la source du mal, en réformant les loix.

Le plus grand, le plus beau caractère de la législation, c'est l'unité de principes; c'est de partir toujours d'après les mêmes idées, de tendre au même but, d'établir une harmonie générale entre toutes les loix, de s'approprier tellement à un peuple, qu'elle lui appartienne, comme ses mœurs, son sol et son climat. Celle de la France n'eut jamais ce caractère. Elle fut presque toujours un mélange informe de loix qui se combattoient.

Dès l'origine, et sous la première race de nos rois vainqueurs des Romains, les loix des conquérans barbares se choquèrent contre les loix du peuple vaincu; et ces deux législations se mêlèrent sans pouvoir s'unir. L'une étoit celle d'un peuple guerrier, sauvage et simple, qui n'a à réprimer que l'abus de la force; l'autre celle d'un peuple instruit, voluptueux et corrompu, et chez qui tous les besoins développés avoient fait naître toutes les lumières et tous les vices. Le Christianisme, adopté bientôt par les vainqueurs, vint

encore mêler de nouvelles loix religieuses aux loix des barbares et aux loix romaines.

Sous la seconde race, des loix portées dans l'assemblée de la nation par le souverain, les grands et le clergé, (car le peuple n'étoit pas au rang des hommes) créèrent, sous le nom de capitulaires, un nouveau droit, qui fait pour suppléer aux loix des Barbares, ne les changea point, et ne fit que les suivre. Les loix se multiplièrent; et il n'y eut point encore de législation.

Bientôt l'anarchie féodale s'éleva : des usages prirent la place des loix. La fantaisie des tyrans imposa des règles bizarres à des esclaves. Les haines créèrent des législations opposées. La différence des loix devint une barrière entre les peuples. Chaque ordre de citoyens eut ses principes. On vit en même temps le code de la servitude pour le peuple, le code d'un honneur barbare pour la noblesse, le code romain pour le clergé, le code des combats pour les grands.

Après quelques siècles d'orages, la souveraineté commença à se resaisir des droits usurpés sur elle. Pour réprimer la tyrannie des nobles, et combattre avec plus d'avantage une aristocratie tumultueuse et terrible, la domination appella à son secours la liberté, et

brisa par intérêt les fers des peuples. Alors la nation exista. Ce fut l'époque d'une nouvelle espèce de droit, qui, sous le nom de chartes et d'affranchissemens, créa des loix pour cette portion des Français jusqu'alors avilie et esclave. Mais cette partie de la législation choquoit les principes ou les abus de la législation féodale, qui à son tour réagissoit contre elle. Les nouveaux droits des peuples se heurtoient contre les droits usurpés par les nobles; et ceux-ci combattoient de toutes leurs forces les loix du souverain, qui combattoient contre eux.

Cependant à travers tant de chocs, s'élevoit un autre pouvoir; le clergé réclamant du pied des autels contre la loi du brigandage et du meurtre, et mêlant avec art les intérêts sacrés aux intérêts humains, marchoit par la religion à la grandeur. On le vit peu-à-peu élever des tribunaux dans ses temples, mettre les loix religieuses à la place des loix politiques, et régler les droits des Français d'après les décrets des pontifes de Rome. Delà l'autorité du droit ecclésiastique et des Canons, qui décidèrent presque toujours les affaires civiles par des vues sacrées.

Il semble que la nation agitée par ses malheurs et ses abus, également tourmentée et

par les loix qu'elle avoit et par celles qui lui manquoient, se tournât de tous côtés, comme pour chercher un remède à ses maux. Vers le milieu du douzième siècle, le recueil des loix de Justinien, enseveli pendant près de cinq cents ans, reparut, et passa dans le treizième, d'Italie en France. Bientôt le respect pour la grandeur romaine, et sur-tout le contraste de la grossièreté sauvage de nos loix, avec la profondeur et la sagesse de ces loix antiques, les firent adopter également par les magistrats et par les rois. Mais la législation d'un peuple maître de l'univers, pouvoit-elle convenir à un peuple pauvre et opprimé qui secouoit ses chaînes? L'état politique, les besoins ou les vices du climat, la forme des tribunaux, les distinctions des personnes, les distinctions des biens, chaque genre ou d'oppression ou de privilège, enfin la servitude, la noblesse et la souveraineté même, tout étoit différent: comment les loix auroient-elles pu être les mêmes? On voulut concilier ces loix étrangères qu'on admiroit, avec les loix nationales, qui nées des abus et les combattant, paroissoient insuffisantes et nécessaires. Mais toutes ces parties mêlées ensemble se repousoient. C'étoit vouloir assortir des ruines avec l'architecture d'un temple.

Enfin les ordonnances de nos rois, multipliées sous chaque règne selon les intérêts et les besoins, expliquant, commentant, réformant tant de loix différentes, ou en créant de nouvelles, détruisant tour-à-tour et détruites, vinrent se mêler à nos premières loix barbares, aux capitulaires, aux loix féodales, au droit ecclésiastique, au droit romain, et aux 285 codes de coutumes qui partageoient la France.

Tel a été pendant douze cents ans le cahos des loix françaises. Ce n'est pas que dans différentes époques, plusieurs grands hommes ne se soient occupés de notre législation. Charlemagne commença, Charlemagne l'ornement de son siècle, et qui auroit pu être l'étonnement du nôtre; mais le contraste étoit trop grand entre son siècle et son génie. Il fut obligé de suivre les anciennes idées en les dirigeant. La constitution même de l'état, et par conséquent la base des loix, n'étoient point fixes. Ce prince avoit dans sa tête toute la vigueur de la souveraineté; mais la constitution penchoit à l'anarchie, et n'attendoit que les vices de ces successeurs. Tout se divisa; et ses loix auxquelles il avoit donné son caractère, ne purent subsister dans un état d'avilissement et de foiblesse.

S. Louis qui n'eut pas un vice, qui eut toutes les vertus peut-être, et qui ne fit des fautes que parce qu'il abusa quelquefois de ses vertus même, quatre cents ans après fut aussi le réformateur des loix; mais il chercha plutôt à corriger des abus, qu'à établir des principes. Sa législation resserrée dans ses domaines, fut plutôt un exemple qu'une loi. Il prépara une révolution et ne la fit pas.

Charles VII, maître et conquérant de son royaume, voulant cimenter par les loix une réunion faite par les armes, ordonna de rédiger toutes les coutumes pour en faire une seule. Cent ans suffirent à peine pour cette rédaction. L'infidélité, la barbarie, l'ignorance, tout corrompit cet ouvrage; et ces matériaux informes, amassés depuis trois siècles, attendent encore une main qui les emploie.

Louis XI conçut le même projet d'uniformité. Mais Louis XI ne méritoit point de donner des loix à la France.

Sous Charles IX, le chancelier de l'hôpital, grand homme parmi des furieux, et modéré au milieu de deux fanatismes qui se heurtoient, publia les loix les plus sages; mais il n'embrassa qu'une petite partie de la législation; et ceux qui vouloient commettre inpu-

nément des crimes, ne lui permirent point de servir plus long-temps l'État, le Prince et les loix.

Enfin Louis XIV, né dans un siècle de calme et de grandeur, environné de tous les talens, avide de tous les genres de gloire, occupé tour-à-tour de tous les objets d'utilité, sur-tout de ceux qui avoient de l'éclat, maître absolu de tous les états, de tous les rangs, de toutes les provinces, joignant à l'autorité du trône celle de sa réputation et de ses conquêtes, tout-puissant et par les forces réelles et par les forces d'opinion, enfin dominant avec cette supériorité de pouvoir qui peut asservir le préjugé même, conçut l'idée d'une réforme générale des loix. Tout favorisoit ce dessein. Destiné à un règne de soixante et douze ans, il pouvoit trouver en lui-même cette opiniâtreté pour les grands projets, qui manque à la nation. Il pouvoit par la fermeté de son caractère et de ses vues, réparer les changemens de ministres ou de magistrats. Il pouvoit sur-tout mettre à profit toutes les lumières de son siècle, ou en faire naître de nouvelles. Mais les petites passions particulières traverseront éternellement les grandes vues du bien public. On réforma les procédures, on régla l'ordre de tous les tribunaux; on laissa

subsister l'ancien désordre des loix; et la France en voyant les belles ordonnances de Louis XIV, éprouva en même temps l'admiration, la reconnaissance et les regrets.

DAGUESSEAU, après tant de siècles et d'efforts, frappé des mêmes abus, s'occupe aussi de la même réforme : mais soit que l'exemple de plusieurs de nos rois, qui avoient inutilement pensé à cette grande entreprise, lui fit croire qu'elle étoit presque au dessus des forces humaines; soit que par les places qu'il avoit remplies, trop accoutumé aux formes et à une certaine lenteur, qui dans les monarchies arrêtent les secousses, il portât encore les principes du magistrat dans les vues du législateur; soit même que son caractère qui avoit plutôt la marche de la circonspection, que celle d'une hardiesse vigoureuse et forte, s'imprimât sans qu'il s'en doutât lui-même à toutes ses opinions; en pensant que la réforme de nos loix étoit nécessaire, il crut qu'un si grand changement ne pouvoit être fait que par degrés; que les loix sont pour le peuple, presque aussi sacrées que la religion; qu'il y a des abus que leur antiquité même rend respectables, et qui se confondent presque avec les fondemens des états; qu'il est quelquefois dangereux de trop se hâter de faire du bien aux hommes; qu'au

lieu de renverser tout-à-coup ce grand corps, il valoit mieux l'ébranler peu-à-peu, ou le réparer insensiblement, en travaillant sur un plan uniforme et combiné dans toutes ses parties; et qu'enfin, malgré le zèle des magistrats et des rois, cet ouvrage immense ne peut être que le fruit des siècles et du temps.

Nous exposons ces idées d'un Chancelier célèbre sans les attaquer ni les défendre; et nous croyons que c'est aux hommes d'état et aux philosophes à les juger: nous dirons seulement que c'est d'après ces principes qu'il travailla sur les loix de la France. Pour célébrer les travaux d'un législateur, il faudroit l'être soi-même. Ce seroit à Platon ou à Montesquieu à peindre DAGUESSEAU. Vous le verriez dans la rédaction des loix parcourir d'un coup d'œil tous les avantages qu'une loi peut offrir, tous les abus qui en peuvent naître, toutes les difficultés qui peuvent en retarder l'effet, tous les moyens par où l'artifice peut l'éluder, tous les rapports qu'elle peut avoir avec les mœurs, avec les préjugés, avec les autres loix; comparer les avantages avec les abus; chercher le terme où le bien est le moins altéré par le mélange du mal; car c'est là toute la perfection dont est capable notre foiblesse. S'il ne changea point l'édifice entier

de nos loix, du moins il s'occupa vingt ans à en reconstruire différentes parties; et il mérita, dans l'histoire de notre législation, de voir son nom joint au nom de Charlemagne, de S. Louis, de François I, du Chancelier de l'hôpital, de Louis XIV et du fameux Président de Lamoignon (12).

Tant de travaux et de vertus prenoient leur source dans l'amour de la patrie. Ce sentiment tendre et sublime qui est l'ame des républiques, qui dans les monarchies est à peine connu, et que les esclaves n'ont jamais senti, eût pu produire en lui ces mêmes prodiges que nous admirons dans l'antiquité, sans les croire; et si, pour sauver l'état, il eût fallu un Décius, DAGUESSEAU l'eût été.

Déjà vous pensez à ses disgraces et à la noble fermeté qu'il y fit paroître. Voici le plus grand spectacle que la terre puisse donner; l'homme vertueux aux prises avec la fortune.

Je vois une cour voluptueuse et politique, les intrigues de l'ambition au milieu de la licence, le génie des affaires dans le centre des plaisirs; un prince né avec tous les talens, plein d'excellentes vues, ami de la justice, mais trop facile, manquant d'un point fixe pour appuyer ses vertus, environné de trop

de méchans pour estimer les hommes; des courtisans ivres de nouveautés, se jouant de tout par flatterie, se calomniant par intérêt, courant à la fortune par la volupté; parmi eux deux hommes, dont l'un avoit honoré l'État dans une place importante, ardent, plein de courage, d'un esprit délié, capable des plus grands projets, mais qui peut-être n'étoit pas insensible à l'ambition de la faveur; l'autre souple, adroit, connoissant mieux les hommes que les affaires, ami peu sûr, ennemi dangereux, habile à se rendre nécessaire, indifférent sur le choix des moyens.

Un étranger d'une imagination vaste, d'une réflexion profonde, mais plus habile à concevoir qu'à exécuter, cherchoit alors par inquiétude ou par ambition à mêler sa fortune avec celle de la France. Déjà ce système qui changeoit la mesure commune des biens, substituoit le crédit à la réalité, utile et dangereux en ce que dans un instant il créoit des richesses, avoit ébloui la cour de Philippe. DAGUESSEAU ose le combattre (13); il en reconnoît les avantages, mais il en prévoit les abus, et refuse d'être complice des maux de la France. Tant de vertu est un crime. Déjà les intrigues et les cabales se

forment contre lui. La nation est alarmée; lui seul demeure inébranlable. Le coup le frappe sans l'étonner. Il reçoit l'arrêt de son exil d'un air aussi calme, que lorsqu'assis sur les tribunaux, il rendoit la justice au peuple.

Les malheurs de la nation suivent de près sa disgrâce (14). Ce système qui paroissoit établi sur de si vastes fondemens, chancelle tout-à-coup, et menace d'écraser l'État. La présence de DAGUESSEAU peut seule ranimer la confiance. Le fier étranger, auteur de tous nos maux, va lui même implorer son secours. En le voyant, on crut revoir le sauveur de la nation; mais parmi les convulsions violentes qui agitent l'État, une nouvelle secousse l'enlève encore à la France (15).

L'histoire qui venge la vertu, conservera le souvenir du jour où DAGUESSEAU, rappelé enfin de ce long exil, reparut dans la capitale. On eût dit que c'étoit la justice exilée qui rentroit dans son empire. Les citoyens lui prodiguèrent cet accueil qui fait pâlir l'envie, que l'autorité ne peut jamais arracher, et qu'il faut bien qu'elle respecte. Jamais il ne fut plus honoré; car le malheur imprime au grand homme un caractère qui a je ne sais quoi de sacré.

Depuis ce temps il fut permis à DAGUES-

SEAU d'être juste. Tant de vertus seroient assez pour la gloire d'un autre ; mais ce n'est là qu'une partie de son éloge. Il étoit né pour être le modèle des savans et des sages, comme celui des magistrats.

La vérité n'habite point parmi le tumulte. Elle s'est cachée dans la solitude, où elle se plaît à vivre en silence ; et pour la posséder, il faut, pour ainsi dire, s'exiler du milieu des hommes. Cependant, à travers l'étendue des siècles, on aperçoit de temps en temps quelques génies rares, qui parmi les soins pénibles du gouvernement, se sont occupés à la chercher, et l'ont trouvée.

Tel fut dans Rome ce consul aussi vertueux qu'éloquent ; tel en Angleterre ce chancelier Bacon, qui devança son siècle, et traça aux siècles suivans la route qu'ils devoient prendre ; tel en France le chancelier de l'Hôpital, le bienfaiteur de la nation par ses travaux, et l'honneur de son siècle par ses lumières ; tel parmi nous parut DAGUESSEAU. Par quelle fatalité ces quatre grands hommes ont-ils tous éprouvé des disgrâces (16) ? Est-ce que la nature voulut leur vendre à ce prix les grands talens qu'elle leur accorda ? Ou bien étoit-ce pour consoler le vulgaire, qu'elle avoit mis à une si grande distance au dessous d'eux ?

On enfin est-ce là la marque distinctive des grands hommes? et faut-il, par un ordre irrévocable, que tout ce qui est petit persécute tout ce qui est grand?

Dans les hommes ordinaires, les connoissances sont limitées par les bornes d'un seul objet. DAGUESSEAU ne met à ses connoissances d'autres bornes que celles des sciences.

Rien de tout ce qui a été pensé sur la terre, ne peut lui échapper. Instruit de toutes les langues (17), il les rapproche l'une de l'autre, compare les différens degrés de leur énergie, étudie dans le langage les caractères des peuples, juge par le nombre des signes, du progrès de leurs connoissances, examine l'influence des mots sur les erreurs.

Tandis que sa mémoire recueille les trésors des langues, sa raison s'exerce à ranger ses idées dans l'ordre le plus naturel (18). Guidé par cette science, il perce les profondeurs de la métaphysique; mais aussi éloigné de la folle ambition de tout connoître, que de l'obstination plus insensée encore, à douter de tout, il sait s'arrêter. Il ramène ses regards sur lui-même, et aperçoit une chaîne de devoirs qui le lient d'un côté à l'Être suprême, de l'autre à l'univers où il est placé.

L'étude de la morale le conduit à celle des

loix qui n'en est qu'une branche. Je crois le voir élever d'abord ses regards vers la divinité, y contempler la justice, telle qu'elle est dans sa source; descendre de-là jusqu'aux loix des hommes, et les juger sur ce grand modèle (19).

Les loix de ce peuple qui fut conquérant et législateur, fixent d'abord son attention par cette hauteur de sagesse, qui a été le caractère des maîtres du monde.

Les loix émanées de cette puissance sacrée, qui sagement combinée avec le gouvernement, produit le bonheur et la tranquillité des peuples, mais qui dans tous les siècles a causé de violens orages, lorsque des mains hardies en ont ébranlé les limites, offrent à ses travaux des objets aussi délicats qu'importans.

Les loix de la France, malgré leur confusion, ne peuvent ni rebuter son génie, ni lasser sa patience.

De-là il s'élève à des objets plus grands. Il considère les loix nées avec le genre-humain pour maintenir la paix, pour limiter les maux de la guerre, et sur lesquelles un petit nombre de sages méditent en silence, tandis que l'ambition des rois tâche de les effacer dans des flots de sang.

Il passe ensuite au gouvernement des nations

tions, décompose les ressorts de toutes ces machines immenses, observe celles qui, avec le moins de force, produisent les plus grands mouvemens.

Je parcours toutes les sciences, et partout j'y trouve les pas de DAGUESSEAU. Je le vois qui s'élève jusqu'à la sphère d'Euclide, d'Archimède et de Newton (20). Il franchit les barrières qui sont entre l'homme et l'infini; et le compas à la main, mesure les deux extrémités de cette grande chaîne.

De ce monde intellectuel, l'histoire le ramène au sein de l'univers. Cette longue suite de révolutions, c'est-à-dire, de malheurs et de crimes, qui ont tant de fois changé la face du monde, vient s'offrir à lui; il apprend l'art profond de connoître les hommes, et l'art plus difficile encore de profiter de leurs foiblesses, pour les diriger au bien.

Je crains que la vie d'un seul homme ne paroisse trop courte pour de si vastes connoissances. J'ose attester tous ceux qui l'ont connu. Ils savent si je mêle la flatterie à l'éloge.

Dans l'âge des passions et des erreurs, DAGUESSEAU n'a d'autre passion que l'étude. C'est là ce qui l'unit avec les écrivains les plus célèbres du siècle de Louis XIV (21). Il

étoit digne d'avoir pour amis le sage auteur de l'art poétique, et l'auteur sublime d'Athalie. Il n'avoit point l'orgueil de protéger ces deux hommes, l'honneur de leur siècle, mais il apprenoit d'eux à honorer un jour le sien.

Les grands hommes de l'antiquité ne sont plus; mais la partie la plus noble d'eux-mêmes, éternisée dans leurs écrits, survit à leurs cendres. DAGUESSEAU admire cette ame forte ou sensible empreinte dans leurs monumens, et en les admirant, il s'exerce à les imiter (22.)

On sait avec quel succès il cultiva cet art qui fut celui des premiers philosophes, et qui embellit la pensée des charmes de l'harmonie: art ingénieux, souvent utile et toujours agréable, nommé frivole par ceux qui méprisent tout ce qu'ils ignorent, mais estimé par les vrais sages qui respectent tout ce qui tient aux talens (25). Ainsi, ce grand Leibnitz, historien, jurisconsulte, philosophe et géomètre sublime, après avoir rencontré Newton sur les routes de l'infini, venoit quelquefois parmi les Muses ranimer son génie et en détendre les ressorts.

Mais déjà la carrière de l'éloquence s'ouvre devant DAGUESSEAU. Il semble tenir dans sa main toutes les passions, et les distribuer à son gré. Soit que dans de grandes causes il pèse

de grands intérêts (24); soit que dans une censure salutaire, il trace d'un pinceau hardi les vices des magistrats; soit que par ses discours il ranime l'éloquence dans ce corps d'orateurs, qui libres par état, justes par devoir, utiles à la société sans en être esclaves, doivent toute leur dignité à leurs lumières, et joignent l'indépendance du philosophe à l'activité du citoyen; par-tout il présente l'accord et des talens et des vertus. O jour où DAGUESSEAU prononce l'éloge funèbre d'un grand magistrat*, enlevé à la France dans la fleur de son âge! Jour aussi honorable pour l'humanité que pour la magistrature! Les larmes du parlement, les cris de l'administration, les traits touchans de l'éloquence, le sentiment profond qui de l'orateur passoit dans l'assemblée, l'orateur lui-même obligé de s'interrompre, et son silence plus admirable que son discours; quel spectacle! qu'une telle éloquence est au dessus de cet art frivole qui s'amuse à compasser froidement des mots!

C'étoit l'assemblage de tant de talens et de lumières qui faisoit regarder DAGUESSEAU comme un homme extraordinaire dans l'empire des lettres. Cette passion basse et cruelle,

* M. Le Nain, Avocat Général.

qui pardonne quelquefois aux vertus, mais jamais aux talens, l'envie n'ose pas même lui disputer cette gloire. Déjà son siècle prend pour lui le caractère de la postérité; et les hommes lui rendent justice comme s'il n'étoit plus. Les étrangers, que nos arts, nos goûts, et peut-être nos vices agréables attirent en France, s'empressent de le voir (25), et remportent avec un sentiment d'admiration pour lui, une idée plus grande de l'esprit humain.

Mais il est un spectacle encore plus grand que celui de son génie, c'est son ame. Je ne crains pas de la peindre. En lui le savant est un sage; et le magistrat n'a point à rougir des foiblesses de l'homme.

Le caractère de la véritable grandeur est la simplicité : j'ose le dire à ce siècle. La vertu dédaigne un vain faste qui ne pourroit que l'avilir en l'énervant. Ainsi pensoient nos ancêtres, simples dans leurs mœurs, comme rigides dans leur conduite. Foible postérité de ces grands hommes, qu'est devenu entre nos mains ce précieux héritage? Nous avons substitué une fausse grandeur à une grandeur réelle. Cette antique simplicité ne subsiste plus que dans les images de nos aïeux : et déjà même nos yeux corrompus par le luxe, ne peuvent plus soutenir la vue de ces images sacrées.

DAGUESSEAU parmi la décadence générale

de nos mœurs, sut conserver ces vertus que perdoit la nation. Environné du luxe, le poison qui circuloit autour de lui, ne put pénétrer jusqu'à son ame. C'étoit un Spartiate austère parmi le faste de la Perse. Sa maison fut l'asyle de la simplicité, et sa vie la censure de son siècle.

Il savoit que les vertus se forment à l'école de la frugalité. Elle veille à la porte de sa maison comme d'un sanctuaire, pour en écarter la foule des vices qui escortent le luxe. Ennemi de la mollesse, une vie dure et laborieuse entretient sans cesse la vigueur de son ame.

O vous qui consommez le temps dans l'indolence et les plaisirs, qui le vendez pour un lâche intérêt, qui le tourmentez dans de pénibles bagatelles, qui payez même ceux qui vous en délivrent, contemplez DAGUESSEAU, et apprenez à exister (26). Il voit la durée comme une espace dont il n'occupe qu'un point; il se hâte de jouir de cette existence passagère qui s'enfuit; il calcule les jours, les heures, les momens, il en ramasse toutes les parties; à mesure qu'elles naissent pour disparaître, il s'en empare, il les enchaîne par le travail, et fixe leur rapidité.

Celui qui étoit si saintement avare du temps,

auroit-il été le prodiguer dans les intrigues de l'ambition? Que ceux que cette passion dévore, briguent à force de bassesses l'honneur de s'élever : qu'ils jouent le rôle d'esclaves, pour parvenir un jour à être tyrans : qu'ils prostituent leur dignité, pour obtenir le droit de déshonorer l'état dans une grande place : ces moyens honteux ne sont pas faits pour DAGUESSEAU (27). Semblable à une divinité que la solitude consacre, et qui ne paroît que dans son temple, son destin est d'être nécessaire aux hommes, et de ne leur rien demander.

Ne seroit-ce pas insulter à une ame aussi généreuse, que de lui faire un mérite d'avoir foulé aux pieds l'intérêt? Je sais que l'amour des richesses est la dernière et la plus vile des passions. Mais, à la honte de l'humanité, cette tache a souvent flétri de grands hommes. Chaque nation en a des exemples ; chaque siècle a de quoi rougir. DAGUESSEAU se fût reproché à lui-même d'avoir, je ne dis pas d'autres récompenses (car les richesses n'en sont une que pour les cœurs bas) mais d'autre fruit de ses travaux, que celui de faire du bien aux hommes (28). Il ne peut donc pas compter les trésors qu'il a amassés, les palais qu'il a construits, les terres qu'il a enfermées dans

ses domaines; mais des biens plus nobles et plus dignes de l'homme, les vertus qu'il a acquises, les grandes actions qu'il a faites, les malheureux qu'il a sauvés, les familles indigentes qu'il soutient. Ce sont là ses richesses.

Il est digne d'être le bienfaiteur des hommes, car il ne s'en fait point un droit pour être leur tyran. Ses bienfaits n'ont rien de redoutable, ni d'humiliant pour ceux qui les reçoivent. Il n'exige pas même de reconnoissance : en servant l'infortune, il croit n'être que juste. Heureux encore s'il peut être caché!

L'amitié est faite pour le sage; les cœurs vils et corrompus n'y ont aucun droit. L'homme puissant a des esclaves, l'homme riche a des flatteurs, l'homme de génie a des admirateurs; le sage seul a des amis. Quel homme fut plus digne d'en avoir que DAGUESSEAU? Ce sont les talens et les vertus qui désignent son choix. Ce seroit à ceux qui ont joui de cet honneur, à le peindre tel qu'il étoit dans le commerce de la société. On verroit la modestie avec la gloire, la défiance de soi-même avec la plus vaste étendue de lumières. On remarqueroit ce caractère de bonté, qui sied si bien aux grands génies : car il en est d'eux comme des rois; on leur sait gré de daigner être hommes.

Que ceux qui ne protègent les gens de lettres

que par ostentation , et qui abusent de leurs besoins pour les avilir , soient humiliés par l'exemple de DAGUESSEAU. Il respectoit les savans , comme une portion choisie de citoyens qui ont renoncé à la fortune, pour l'art pénible et dangereux d'éclairer les hommes. Confident de leur génie , censeur de leurs ouvrages , digne de les apprécier , il leur prodiguoit cette considération qui est le seul prix digne des talens.

Suivons-le dans l'intérieur de sa famille , nous y verrons un spectacle aussi noble que touchant. Père , époux , fils vertueux , il remplit ces devoirs sacrés , comme dans les premiers âges du monde (29). Il adore la vertu dans son père , il l'a reçue en dot avec son épouse , il l'enseigne lui-même à ses enfans. Je vois cette famille anguste et simple , unie par les nœuds les plus tendres , vivre sous la garde d'une austère discipline , dans cette joie que la paix , la concorde et la vertu inspirent. C'est là que l'on apprend à ne pas rougir de la nature. Quel spectacle de voir un père savant et vertueux revêtu de la pourpre , assis sur le trône de la justice , entouré de ses jeunes enfans , former ces ames encore tendres , transporté de joie en voyant leurs vertus éclôre , les serrer dans ses bras , les baigner de larmes

de tendresse, les offrir à la patrie ! O luxe ! ô dignité de notre siècle ! jamais ta fausse grandeur ne donna un pareil spectacle au monde !

Avec tant de ressources, DAGUESSEAU pouvoit-il n'être pas heureux même dans l'exil ? On sait trop combien pour les hommes ordinaires, il est difficile de passer tout-à-coup de la vie active et tumultueuse des grandes places, à une vie tranquille et privée. L'ame accoutumée aux affaires, aux honneurs, aux courtisans et aux esclaves, transportée tout-à-coup dans la solitude, séparée de tous ces objets qui servoient d'aliment à son inquiétude ou à sa vanité, est réduite à se dévorer elle-même. Pour soutenir une pareille épreuve, il faut cette philosophie de l'ame qui est si supérieure à celle de l'esprit, qui peut-être est la seule utile, et que les vastes connoissances ne donnent pas toujours.

DAGUESSEAU par-tout égal à lui-même, porte dans la retraite ce calme profond qui l'avoit accompagné dans les orages de la cour. La religion, les loix, l'amitié, sa famille, les sciences, les arts, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus doux et de plus sacré sur la terre, occupent et partagent son temps (30). Autour de lui tout est tranquille. La vie champêtre

retracé à ses yeux l'innocence des premiers âges du monde. Il cultive de ses mains l'héritage de ses pères. Souvent il se délasse à tracer lui-même le plan de ses jardins, où il réunit comme dans sa conduite, ce double caractère de simplicité et de grandeur, qui lui étoit naturel ; tant il est vrai que les goûts des hommes portent presque toujours l'empreinte de leurs mœurs.

Ainsi couloient dans l'exil les jours d'un sage. Rappelé enfin aux fonctions de sa place, il ne s'arracheroit qu'avec peine à sa retraite, s'il n'étoit consolé par la douceur de servir encore sa patrie ; il va lui consacrer les derniers jours de sa vieillesse. Chaque instant semble ajouter quelque chose à sa dignité. Tous ceux qui le contemplent, voient autour de lui soixante ans de services et de travaux pour l'état. Sa vie toute entière l'environne, et répand sur lui un éclat qui attire tous les regards. Magistrats, courtisans, tout l'honoroit, tout faisoit des vœux pour lui ; mais la nature ne fait que prêter les grands hommes à la terre ; ils s'élèvent, brillent et disparaissent. Les maux de la vieillesse attaquent DAGUESSEAU ; et son ame n'habite plus que parmi des ruines.

Dans cet état, il se compare à ses devoirs ; et rougit d'être encore puissant, lorsqu'il ne peut plus être utile. Il sait que l'homme est

aux dignités, et que les dignités ne sont pas à l'homme. Il a accepté les honneurs en citoyen; il les a remplis en sage; il les quitte en héros, dès qu'il ne peut plus les remplir, et donne encore un grand exemple, lorsqu'il ne peut plus rendre de grands services (31).

Dès ce moment, libre des liens qui l'attachoient à la terre, il ne s'occupe plus que des sentiments augustes de la religion. Cette vertu, si capable de nous élever l'âme, si nécessaire pour la consoler, avoit accompagné DAGUESSEAU dans tout le cours de sa vie (32). Chrétien sans ostentation et sans foiblesse, il voit la mort d'un œil serein, et l'attend avec confiance. Un ancien dit en mourant : « ô nature, » je te rends un esprit plus parfait que je ne l'avois reçu. Être éternel, j'ai ajouté à ton » ouvrage. » DAGUESSEAU, après quatre-vingts ans de vertu et de gloire, pouvoit se rendre le même témoignage; mais il eut une grandeur modeste à sa mort, comme pendant sa vie (33).

Tous ceux qui meurent sont honorés par des larmes. L'ami est pleuré par son ami, l'époux par l'épouse, le père de famille par ses enfans; un grand homme est pleuré par le genre humain. Lorsque la pompe funèbre de DAGUESSEAU traversoit Paris, l'admiration et la douleur étoient le sentiment général de tous

les citoyens. Le corps où avoit habité cette ame vertueuse, quoique froid et inanimé, imprimoit encore le respect. Semblable à ces temples qui long-temps ont servi de demeure à la divinité, la vue de leurs débris porte encore dans l'ame un sentiment involontaire de religion. Le vieillard disoit à ses enfans : « Mes « fils, l'homme juste est mort. » Le foible et le malheureux s'écrioient : « nous n'avons plus « d'appui. »

Des milliers d'hommes meurent et sont aussitôt remplacés : mais la mort d'un grand homme laisse un vuide dans l'univers, et la nature est des siècles à le remplir. Que du moins l'exemple de cet homme illustre qui n'est plus, vive sans cesse parmi nous. Il n'est pas donné à tout le monde d'être grand ; mais chacun peut apprendre de lui à être juste.

M'est-il permis, en finissant, de faire un vœu pour le bonheur de la patrie ? Je souhaiterois qu'au milieu du palais sacré qui sert de temple à la justice, on élevât la statue de ce grand homme. Ce seroit parmi nous un monument éternel de religion, de simplicité et de vertu. Ce marbre muet exerceroit sans cesse un censur utile sur les mœurs des magistrats ; et lorsque nous ne serions plus, il annonçeroit encore la vertu à nos derniers neveux.

NOTES HISTORIQUES.

PAGE 25. (1) Henri-François Daguesseau naquit à Limoges le 27 Novembre 1668. Sa mère Claude le Picard de Périgny étoit fille d'un maître des requêtes. Du côté de son père, il descendoit d'une ancienne famille, qui a possédé des terres en Saintonge et dans l'isle d'Oleron. L'histoire fait mention en 1495, d'un Jacques Daguesseau, gentilhomme de la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII. Antoine Daguesseau, aïeul du chancelier, fut successivement maître des requêtes, président du grand conseil, conseiller au conseil d'état, intendant de Picardie, enfin premier président du parlement de Bordeaux. La réputation qu'il y a laissée, s'est perpétuée jusqu'à présent. Son éloge est consacré dans l'histoire de Saintonge.

Idem. (2) Henri Daguesseau, père du chancelier, fut d'abord conseiller au parlement de Metz, ensuite maître des requêtes, président du grand conseil, intendant de Limoges, de Bordeaux, de Languedoc, conseiller d'état, conseiller au conseil royal de finances, et enfin conseiller au conseil de Régence. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-un an, en 1716. Il avoit tout le mérite que les grandes places supposent, mais qu'elles ne donnent pas. Juste, désintéressé, bienfaisant, ami des peuples, homme d'état, excellent père de famille; à tous ces titres il en joignoit encore un, qui étoit commun à tous les grands magistrats, celui de savant.

Page 26. (3) On sait combien les places d'intendant de Provinces sont difficiles à remplir. Il faut soutenir

les droits du Prince et ne point opprimer les sujets, être juste sans être dur. La ligne qui marque les limites du devoir, est quelquefois imperceptible; un intendant marche sans cesse entre la haine des peuples et la crainte de la disgrâce. Cette place si difficile par elle-même, le devenoit encore plus par les circonstances, dans un pays où les peuples étoient révoltés par esprit de religion. On connoît la sévérité des édits de Louis XIV contre l'hérésie; il falloit les faire exécuter, et cependant ménager des sujets utiles; poursuivre des rebelles, et ramener ceux qui pouvoient l'être; joindre la fidélité que l'on doit aux ordres du Prince, avec la pitié que l'on doit à des fanatiques. Telle fut la conduite que tint le père du chancelier. Aussi étoit-il adoré dans une place, où c'est beaucoup que de n'être point haï. A la première nouvelle de sa mort, toutes les provinces où il avoit été intendant, firent célébrer un service en son honneur. Cette marque de l'attachement des peuples après sa mort, le loue mieux que toutes les oraisons funébres. Il avoit beaucoup contribué à la construction du fameux canal de Languedoc, qu'on peut citer parmi le petit nombre d'ouvrages où l'utilité se joint à la grandeur.

Idem. (4) M. le Chancelier n'eut presque d'autre maître que son père. Celui-ci s'appliquoit à l'instruire au milieu de ses pénibles occupations. Son fils l'accompagnait dans tous ses voyages, qui devenoient pour lui des espèces d'exercices littéraires. Il seroit à souhaiter que tous les pères de famille qui sont éclairés, suivissent un pareil exemple, et qu'ils pensassent davantage, qu'ils sont comptables de tout le bien que leurs enfans pourroient faire un jour.

Idem. (5) M. Daguesseau fit le premier essai de ses

talens dans la charge d'avocat du Roi au châtelet. Il y entra à l'âge de vingt-un ans, le 29 Avril 1690; il ne l'exerça que quelques mois. On créa alors une troisième charge d'avocat général au parlement. M. Daguesseau le père la demanda pour son fils. Louis XIV la lui accorda, par préférence à un autre sujet, en disant *qu'il connoissoit assez le père, pour être assuré qu'il ne voudroit pas le tromper, même dans le témoignage qu'il avoit rendu de son fils.* Il fut reçu avocat général le 12 Janvier 1691. Il y parut d'abord avec tant d'éclat, que le célèbre Denis Talon, alors président à Mortier, dit: *Qu'il voudroit finir comme ce jeune homme commençoit.*

Page 29. (6) Après avoir exercé dix ans la place d'avocat général, il fut nommé procureur général le 19 Novembre 1700. Il succéda dans cette charge à M. de la Briffe. Il étoit à la campagne, dans le temps des vacances, lorsqu'il en apprit la nouvelle. Il n'avoit que trente-deux ans. Louis XIV l'avoit choisi pour remplir cette grande place, sur ce que le premier président de Harlay lui avoit dit de son mérite. Cet illustre magistrat avoit assez de lumières pour apprécier M. Daguesseau, et assez de vertu pour n'en être pas jaloux. Il sut rendre justice à un homme qui devoit un jour l'effacer.

Idem. (7) Dans cette place, l'étendue immense de ses fonctions ne ralentit point l'activité de ses travaux. Un procureur général est l'homme du roi, de la patrie et de la religion. M. Daguesseau remplit tous ces devoirs avec autant de sagesse que de zèle. Les affaires du domaine fournirent un champ vaste à ses recherches. Il déterra un grand nombre d'anciens titres ensevelis jusqu'alors dans l'obscurité. Il les fit valoir par des

écrits solides, qu'on peut regarder comme d'excellens morceaux d'histoire et d'érudition. Attentif à tout ce qui pouvoit intéresser son zèle, dans toute l'étendue du ressort du parlement, il régloit les juridictions, maintenoit l'ordre des magistratures, entretenoit la discipline dans les tribunaux, corrigeoit les abus, prévenoit l'effet des passions, arrêtoit les excès même du zèle. Ses réponses aux lettres des officiers qui le consultoient, formoient comme une suite de décisions sur la jurisprudence. Il fut l'auteur de plusieurs réglemens autorisés par des arrêts, et chargé de la rédaction de plusieurs loix, par le chancelier Pont-chartrain, qui le consultoit souvent, et lui prédit qu'il le remplaceroit un jour. Desmarets contrôleur général, et le meilleur ministre des finances depuis Colbert, avoit pour lui la plus grande estime, et lui demandoit souvent ses avis. Dès sa jeunesse il étoit uni avec M. de Torci, par la conformité des vues et des principes. Ainsi, sans chercher la faveur, sans empressement pour les affaires, il avoit souvent part aux résolutions qui étoient prises dans le conseil de Louis XIV. Il fut plus d'une fois consulté par ce prince; et il composoit alors sur les affaires d'état, des mémoires également profonds et bien écrits. C'étoit pour lui un nouveau genre de travail aussi utile que caché. On pouvoit le comparer à ces sources, dont les eaux conduites par de secrets canaux jusqu'aux lieux les plus élevés, sont ensuite versées par les fontaines publiques pour l'avantage des peuples. M. Daguesseau, dans la place de procureur général, traita sur-tout d'une manière supérieure l'instruction criminelle. Une partie publique qui poursuit les crimes au nom de l'état, est un des plus sages établissemens de nos gouvernemens modernes

modernes. Par-là l'État peut se passer de la ressource vile et dangereuse des délateurs, qui dans les gouvernemens anciens, trafiquoient de l'honneur et du sang de leurs concitoyens. Mais pour bien remplir cette fonction, il faut un magistrat qui sache ce que vaut la vie d'un homme. M. Daguesseau regardoit la condamnation d'un citoyen comme une calamité publique. On a remarqué que pendant tout le temps qu'il fut procureur général, les exécutions furent extrêmement rares. C'est l'éloge ou de sa vigilance, ou de son humanité.

Idem. (8) De toutes les fonctions attachées à la charge de procureur général, celle qui lui fut la plus chère, fut d'être par état le protecteur des foibles et des malheureux. Il seroit à souhaiter que ces noms ne fussent pas même connus parmi nous. Mais puisque l'imperfection des loix, l'inégalité qui est la suite de notre nature et de nos vices, rend ce désordre nécessaire; nous devons du moins savoir gré aux magistrats qui réparent ce désordre, autant qu'il est en eux, par la protection qu'ils donnent aux foibles. On conseilloit un jour à M. Daguesseau de prendre du repos. *Puis-je me reposer*, répondit-il, *tandis que je sais qu'il y a des hommes qui souffrent*? Il descendoit dans tous les détails qu'exige l'administration des hôpitaux. Ces maisons, monumens de grandeur et de misère, qui accusent la constitution de l'État par le grand nombre de malheureux qu'elles renferment, mais qui font l'éloge de l'humanité par le secours qu'y reçoivent tous les besoins, étoient éclairées par sa vigilance, et soutenues par son zèle. Il en étoit le protecteur, encore plus par inclination que par devoir.

Page 30. (9) Le fameux hiver de 1709 est une

E

époque que la nation n'oubliera jamais. On faisoit une guerre malheureuse ; les sources du commerce étoient taries , les finances épuisées , le crédit anéanti , le peuple entier dans l'abattement. La famine vint encore se joindre à tant de maux. On n'exagère rien , en disant que dans les campagnes les hommes se disputoient la pâture des plus vils animaux , et que des familles entières mouroient dans le désespoir. M. Daguesseau fut un de ceux qui contribua le plus à sauver la France. Il avoit prévu le premier cette calamité sur des observations qu'il fit à sa campagne ; il en avoit indiqué le remède , en conseillant de faire venir des bleds , avant que le mal eût produit une allarme générale. On le vit alors paroître souvent à la cour pour solliciter des secours trop lents ; il présentoit l'affreux tableau de toutes les misères humaines , dans des lieux où l'habitude d'être heureux ne rend que trop souvent les cœurs insensibles. En sollicitant des secours étrangers , il ne négligea point ceux qu'il pouvoit trouver dans le sein de l'État. Il fit renouveler des loix utiles , il réveilla le zèle de tous les magistrats , il étendit sa vue dans toutes les provinces. Son activité et ses recherches découvrirent tous les amas de bleds qu'avoit faits l'avarice pour s'enrichir du malheur public.

Page 31. (10) Sur la fin du règne de Louis XIV , on crut M. Daguesseau menacé d'une disgrâce. Il refusa constamment de donner ses conclusions , pour une déclaration qu'il regardoit comme contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane ; et pour servir le Prince , il hasarda de lui déplaire. Cependant M. Daguesseau est mandé à la cour. Dans Paris on craignoit pour lui plus qu'une disgrâce. Il n'en est point ébranlé. Toutes les fois qu'il alloit à Versailles , avant de partir il avoit

coutume de dire adieu à son épouse. Ce jour il partit sans la voir ; et elle de son côté évita sa présence , de peur de s'attendrir mutuellement dans leurs adieux. Le public qui aime toujours qu'il y ait un peu d'appareil à tout , et qui dans les affaires qui font du bruit , veut ordinairement avoir un mot à citer , mit alors dans la bouche de madame Daguesseau un mot plein de courage. Mais la vertu la plus pure est celle qui a le moins de faste dans les paroles. Le mot put être pensé , mais ne fut point dit. M. Daguesseau part en silence , arrive à la cour , parle à Louis XIV avec tout le respect d'un sujet , et toute la fermeté d'un magistrat , et revient tranquillement à Paris , où le public étoit plus allarmé pour lui , que lui-même. Louis XIV mourut peu de jours après.

Idem. (11) M. le chancelier Voisin mourut d'apoplexie la nuit du 2 Février 1717. Dès les matin , M. le Régent envoya chercher M. Daguesseau. Il étoit sorti. Ce Prince envoya chez lui de nouveau. L'on dit que M. Daguesseau étoit à l'église. On y alla. M. Daguesseau répondit qu'il entendroit après la messe ce qu'on avoit à lui dire. Après la messe il monte en carosse , arrive au palais royal. M. le Régent , en le voyant , lui donne le nom de Chancelier. M. Daguesseau s'en défend , fait des représentations au Prince , allègue son incapacité pour une si grande place. M. le Régent , pour la première fois , refusa de le croire. M. Daguesseau se vit enfin obligé de consentir à son élévation. En revenant du palais royal , il rencontra M. Joly de Fleury , qui étoit aussi mandé par M. le Régent ; il lui annonça qu'il étoit Chancelier ; *mais ce qui me console* , ajouta-t-il , *c'est que vous êtes procureur général.* Il prêta serment au roi le lendemain. Il n'avoit que

quarante-huit ans et quelques mois. Jamais choix ne fut plus approuvé. Tout le corps de l'État ressentit cette joie, qu'un événement heureux et imprévu donne à une nation sensible.

Page 45. (12) Il y a long-temps qu'on se plaint de la diversité des loix en France, et du nombre prodigieux de coutumes qui la divisent. On souhaiteroit que la nation unie sous un même prince, le fut aussi sous une même loi. Mais c'est là une de ces entreprises qui frappent par leur grandeur, et qui étonnent par leurs difficultés. M. Daguesseau, qui depuis long-temps avoit conçu de grandes vues sur la législation, songea enfin à les remplir. Son dessein étoit d'établir une entière conformité dans l'exécution des anciennes loix, sans en changer le fond, et d'y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. Pour bien exécuter son plan, il se proposa de travailler successivement à des loix qui se rapporteroient à trois objets principaux, les questions de droit, la forme de l'instruction judiciaire, et l'ordre des tribunaux. M. Daguesseau, malgré l'étendue de ses connoissances, ne crut pas qu'il dût se contenter de ses propres lumières. Il avoit trop de génie pour ne point avoir recours à celui des autres. D'abord par une lettre aussi éloquente que raisonnée, il annonce son plan de législation à toutes les cours souveraines. Il leur envoie ensuite la matière de chaque loi réduite en questions. Les mémoires envoyés par les cours étoient fondus et rédigés par les avocats les plus célèbres, que M. le chancelier honoroit de son choix. Le tout étoit ensuite discuté par les membres les plus sçavans du parlement de Paris; et le procureur général faisoit son rapport à M. le Chancelier. La matière ainsi préparée, étoit de nouveau distribuée au maîtres des

requêtes; et la loi étoit fixée enfin dans un bureau de législation, auquel M. Daguesseau présidoit. C'est ainsi qu'un seul homme répandoit l'émulation et le travail dans tout le corps de la magistrature. Chaque loi étoit l'ouvrage de tout ce qu'il y avoit de plus savans hommes dans l'état.

Le premier fruit de ces travaux parut en Avril 1729. En révoquant le fameux édit de S. Maur, il rendit aux mères la succession de leurs enfans, succession que réclamait la nature, et dont cet édit les avoit privées.

Le 15 Janvier 1731, une déclaration du Roi concernant les curés primitifs et les vicaires perpétuels, les mit en état d'obtenir une justice prompte, sur les dixmes destinées à leur subsistance.

Le 5 Février 1731, une déclaration du Roi sur les cas prévôtaux et présidiaux, limita la juridiction des prévôts des maréchaux et des présidiaux, étendue à un point qui devenoit dangereux pour les citoyens.

En Février 1731, parut encore une ordonnance des donations, qui prescrivit des règles simples sur cette manière de disposer de ses biens.

En Août 1735, l'ordonnance des testamens établit un juste milieu entre la liberté excessive de tester et une contrainte rigoureuse, et fit cesser la diversité de jurisprudence sur une matière aussi importante.

En Juillet 1737, l'ordonnance du faux débrouilla le cahos de l'ancienne procédure sur cette matière, et y répandit une clarté inconnue jusqu'alors.

En Août 1737, l'ordonnance des évocations et réglemens de juges, remédia aux abus qui avoient coutume de naître de ces procédures préliminaires, et diminua les frais et la longueur de l'instruction.

En 1738, parut ce fameux règlement du conseil, qui substitua, dans ce tribunal suprême, une forme de procéder courte et facile, à des procédures trop longues, et mit les parties en état de supporter la justice.

En Août 1747, l'ordonnance des substitutions leur donna le juste degré de faveur qu'elles doivent et qu'elles peuvent avoir, et fit cesser les contestations éternelles sur cette matière, en mettant la clarté des principes à la place de la subtilité des anciennes loix.

En Août 1748, l'édit sur les gens de mainmorte, en leur assurant les biens qu'ils ont déjà, leur défendit d'en acquérir de nouveaux; et rassura la France, qui craignoit que ces corps qui ne meurent point, n'engloutissent à la fin tous les biens du royaume.

Enfin en Avril 1749, parut un édit pour réunir ensemble différens sièges royaux établis dans les mêmes villes, et diminuer par-là le nombre des tribunaux subordonnés les uns aux autres.

Outre ces loix qui s'étendoient à tous les temps et à tout le corps de l'État, il en fit quelques autres qui n'étoient pas moins sages, quoique d'une utilité plus bornée.

Le 6 Février 1732, parut une déclaration du Roi, portant défense de saisir la feuille de mûrier; loi qui protège et encourage l'industrie dans les provinces méridionales de la France, où l'insecte qui produit la soie, forme un des principaux objets du commerce.

Le 29 Octobre 1740, parut une déclaration concernant la police des grains; loi importante pour mettre un frein à l'avarice, et prévenir les malheurs que la disette des grains produit dans un État.

Telles sont les loix que M. Daguesseau a données à

la France. Nous osons dire que c'est le plus beau monument de sa gloire.

Page 44. (13) Le duc d'Orléans, au commencement de sa régence, tint un conseil où le système de Law fut proposé. Quoique M. Daguesseau ne fut encore que procureur général, il y fut appelé par le Prince. Il fut d'avis qu'on rejettât le système. Son esprit accoutumé à envisager les objets sous toutes les faces, vit d'un coup d'œil tous les avantages, mais aussi tous les dangers de ce projet. Il savoit combien les bornes qui séparent le bien du mal, sont incertaines; combien il étoit aisé d'être emporté par le succès, dans une matière aussi glissante, dans une cour où les principes étoient si arbitraires. Le système fut en effet rejeté pour lors. Depuis, les choses changèrent. L'intérêt soutenu par l'intrigue, l'emporta sur la prudence. On vint à bout de séduire le Prince; mais on désespéra de fléchir la résistance de M. Daguesseau, qui étoit alors Chancelier. Il fut donc éloigné de la cour. Il partit pour l'exil, avec la même gaieté qu'ont ordinairement ceux qui en reviennent. On connoît les vers qu'il reçut alors du cardinal de Polignac, et ceux qu'il fit pour y répondre. Ce badinage de l'esprit montre combien sa tête étoit libre: car lorsqu'on est profondément rempli d'une disgrâce, on n'a guère le loisir de faire des vers légers.

Page 45. (14) En 1718, après la disgrâce de M. le Chancelier, la banque que Law avoit tenue d'abord en son nom, fut déclarée banque du Roi. Elle se chargea du commerce du Sénégal. Elle obtint le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par Colbert, et depuis tombée en décadence. Enfin elle se chargea des fermes générales du royaume. Toutes les finances

de l'État dépendirent d'une compagnie de commerce. Ses actions augmentèrent vingt fois au delà de leur première valeur. Law emporté par l'ivresse publique, fabriqua un nombre prodigieux de billets; et en 1719 la valeur chimérique des actions valoit quatre-vingt fois tout l'argent qui pouvoit circuler dans le royaume. Une disproportion aussi énorme épouvanta tous les gens sensés. On se hâta de réaliser. Les anciens financiers ennemis du système, tirèrent sur la banque royale des sommes considérables, et l'épuisèrent. Ce fut en vain qu'on chercha à changer ses effets en espèces : le crédit tomba, et le mouvement de cette machine immense et rapide s'arrêta tout-à-coup. C'étoit en 1720. Le gouvernement chercha les moyens de rétablir la confiance. On rappella de l'exil M. Daguesseau qui étoit l'idole de Paris. Law alla lui-même à Fresnes le chercher. Les sceaux qui avoient passé entre les mains de M. d'Argenson, lui furent rendus; mais les maux de la France n'étoient plus susceptibles de remèdes. Il eut seulement la douleur de voir de plus près le bouleversement des familles et les malheurs de la nation.

Idem. (15) La seconde disgrâce de M. le Chancelier arriva au mois de Février 1722. Les sceaux lui furent ôtés pour la seconde fois, et il retourna à Fresnes. Il n'en fut rappelé qu'au mois d'Août 1727. L'état fut redevable de son retour au cardinal de Fleury. Dans le même temps M. d'Armenonville remit les sceaux; mais ils ne furent point encore rendus à M. le Chancelier. Le Parlement lui fit une députation, avant d'enregistrer les lettres de M. Chauvelin. M. Daguesseau répondit qu'il vouloit donner l'exemple de la soumission. Les sceaux ne lui furent remis qu'en 1737.

Page 46. (16) C'est une chose remarquable, que ces

quatre grands hommes ayent été malheureux. Cicéron fut exilé par ses ennemis, pour avoir sauvé sa patrie. Bacon, Chancelier d'Angleterre sous le roi Jacques I, et le plus grand peut-être des philosophes, fut accusé de s'être laissé corrompre par argent, condamné à une amende de 400 mille livres, et à perdre sa dignité de Chancelier et de Pair. Aujourd'hui les Anglois révérent sa mémoire. Le Chancelier de l'Hôpital, qui avoit été sans cesse occupé à réparer les ruines de l'État ébranlé par les guerres civiles, devint suspect à la reine Catherine de Médicis, et prit le parti de se retirer de la cour. M. Daguesseau fut exilé deux fois. Il est bon de remarquer ces exemples, pour apprendre à se consoler lorsqu'on est malheureux.

Page 47. (17) Les langues sont, pour ainsi dire, les avenues qui conduisent à l'empire des sciences. Pour parvenir à connoître les vérités, il faut commencer par connoître les signes. Cette étude ingrate, qui a rempli la vie entière de tant de savans, n'étoit pour M. Daguesseau qu'un amusement, comme il le disoit lui-même. Il savoit la langue française par principes, le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe et d'autres langues orientales, l'italien, l'espagnol, l'anglois et le portugais. On pouvoit dire de lui qu'il étoit contemporain de tous les âges, et citoyen de tous les lieux. Il n'étoit étranger dans aucun pays, ni dans aucun siècle.

Idem. (18) Il avoit étudié à fond la logique, qui n'est autre chose que l'art de conduire successivement l'esprit, de ce qu'il connoît à ce qu'il ne connoît pas. On lui fit lire d'abord ces ouvrages prétendus-philosophiques, où l'on débitoit sous le nom d'Aristote, des sortises que ce philosophe n'avoit jamais dites. Un esprit tel que celui de M. Daguesseau, n'étoit pas fait

pour s'en contenter. Bientôt on lui mit Descartes entre les mains; il en sentit aussi-tôt la différence. Il admira les avantages de cette méthode, qui en partant d'un point évident, conduit à une démonstration assurée. Dans la suite il en fit toujours usage, soit pour s'instruire lui-même, soit pour convaincre les autres.

Page 48. (19) Personne n'a plus approfondi que M. Daguesseau la science des loix. Son génie ardent l'entraînoit à toutes les autres sciences; mais il s'appliquoit à celle-ci par devoir. Il avoit remonté aux principes du droit naturel, du droit des gens, du droit public: il avoit lu et médité les loix ecclésiastiques, les ordonnances de nos rois, les différentes coutumes de la France; il en avoit recherché la source dans les antiquités du droit féodal, et s'étoit encore instruit des loix de tous les pays étrangers.

Page 49. (20) Il avoit un goût dominant pour les mathématiques. Son génie l'avoit conduit jusqu'à ce qu'il y a de plus abstrait dans ces sciences. On l'a vu souvent, lorsqu'il étoit fatigué des affaires, prendre, pour se délasser, un livre de géométrie ou d'algèbre.

Idem. (21) Dans sa jeunesse, il étoit étroitement lié avec Racine et Boileau. Leur société faisait ses délices, et il ne s'en permettoit point d'autre. Boileau, qui n'a été flatteur que pour Louis XIV, nomme M. Daguesseau avec honneur dans plusieurs endroits de ses ouvrages.

Page 50. (22) La lecture des anciens poètes fut, selon son expression, *une passion de sa jeunesse*. Un jour il lisoit un poète grec avec M. Boivin, si connu par sa vaste érudition. *Hâtons-nous, dit-il, si nous allons mourir avant d'avoir achevé!* Il avoit une mémoire prodigieuse. Il lui suffisoit pour retenir, d'avoir lu une

seule fois avec application; il n'avoit point appris autrement les poètes grecs, dont il récitait souvent des vers et des morceaux entiers. A l'âge de quatre-vingt-un ans, un homme de lettres ayant cité peu exactement devant lui une épigramme de Martial, il lui en récita les propres termes, en avouant qu'il n'avoit point lu cet auteur depuis l'âge de douze ans. Il retenoit quelquefois ce qu'il avoit seulement entendu lire. Boileau lui ayant un jour récité une de ses pièces qu'il venoit de composer, M. Daguesseau lui dit tranquillement qu'il la connoissoit, et sur le champ la lui répéta toute entière. Le satirique, comme on s'en doute bien, commença par entrer en fureur, et finit par admirer.

Idem. (23) M. Daguesseau faisoit de très-beaux vers latins et français. Il conserva ce talent jusqu'à ses dernières années. Ayant été menacé de perdre son épouse, il composa une très-belle pièce sur sa convalescence; et M. Boivin traduisit en vers grecs cette pièce latine d'un chancelier de France. Le talent de la poésie est un trait de ressemblance qu'il a de plus avec le Chancelier de l'Hôpital.

Page 51. (24) Il s'étoit fait par son éloquence la réputation la plus brillante. On disoit de lui qu'il pensoit en philosophe, et parloit en orateur. Son éloquence, pour se former, avoit emprunté le secours de tous les arts et de toutes les sciences. La logique lui prêtoit la méthode inventée par ce génie aussi hardi que sage, qui a été le fondateur de la philosophie moderne. La géométrie lui donnoit l'ordre et l'enchaînement des vérités; la morale, la connoissance du cœur humain et des passions. L'histoire lui fournissoit l'exemple et l'autorité des grands hommes; la jurisprudence, les oracles de ses loix. La poésie enfin répandoit sur ses discours

le charme du coloris, la chaleur du style, et l'harmonie du langage. Ainsi, dans M. Daguesseau, aucune science n'étoit oisive, toutes combattoient pour la vérité. On auroit cru que chacun de ses plaidoyers étoit le fruit d'un long travail. Cependant il n'en écrivoit ordinairement que le plan, et réservoit les détails et les soins d'une composition exacte, pour les grandes causes, pour les réquisitoires, ou pour les mercuriales qu'il prononçoit à la rentrée du parlement. Il étoit pour lui-même le censeur, le plus rigide de ses ouvrages; et l'idée qu'il s'étoit formée du beau étoit si parfaite, qu'il ne croyoit jamais en avoir approché; c'est pourquoi il corrigeoit sans cesse. Un jour il consulta M. Daguesseau son père, sur un discours qu'il avoit extrêmement travaillé, et qu'il vouloit retoucher encore. Son père lui répondit avec autant de finesse que de goût : *Le défaut de votre discours est d'être trop beau : il seroit moins beau, si vous le retouchiez encore.* Dans la mercuriale qu'il prononça après la mort de M. le Nain son ami, et son successeur dans la place d'avocat général, il plaça un portrait de ce magistrat, qui fit une si forte impression sur lui-même et sur ses auditeurs, qu'il fut obligé de s'arrêter par sa propre douleur, et par des applaudissemens qui s'élevèrent au même instant. Quel moment pour un orateur ! On en compte peu de pareils dans l'histoire de l'éloquence.

Page 52. (25) Beaucoup d'étrangers attirés par la grande réputation de M. Daguesseau, s'empressoient de le voir. L'abbé Quirini, depuis cardinal et bibliothécaire du Vatican, passionné pour les arts et pour tous les genres de connoissances, fut curieux, dans un voyage qu'il fit en France en 1722, de voir et d'entendre M. Daguesseau. Il alla le voir à Fresnes où il

étoit alors. Né en Italie, et entrant chez un magistrat chargé de défendre les maximes de France, *me voici*, dit-il, *dans le château où l'on forge les foudres contre le Vatican.* Au contraire, reprit Daguesseau, *ce sont les boucliers contre les foudres du Vatican qui se forgent ici.* Le savant italien admira beaucoup la vaste érudition du Chancelier Français ; et dans la suite, entretint avec lui un commerce de lettres. M. Daguesseau étoit de même en correspondance avec la plupart des savans de l'Europe, qui le consultoient sur leurs ouvrages. Dans la dernière année de sa vie, il reçut un hommage très-flatteur de la part de cette nation philosophe, qui porte dans les sciences cet esprit de hauteur et d'indépendance, l'ame de sa politique, et nous dispute la gloire de l'esprit comme celle des armes ; l'Angleterre consulta M. Daguesseau sur la réformation de son calendrier. M. le Chancelier fit une réponse savante et pleine de réflexions utiles, que les Anglois suivirent.

Page 53. (26) M. Daguesseau ne connut jamais les plaisirs et ce qu'on appelle amusemens. Son principe étoit, qu'il n'est permis de se délasser qu'en changeant d'occupations. Il ne faisoit aucun voyage, même à Versailles, sans lire ou se faire lire en chemin quelque ouvrage de philosophie, d'histoire ou de critique. Ainsi la durée qui est si courte pour nous, s'étendoit pour lui, et il vivoit plus que le reste des hommes.

Page 54. (27) Il ne demanda, ne désira jamais aucune charge. Les honneurs vinrent le chercher. Au commencement de la régence, lorsqu'il n'étoit encore que procureur général, il refusa de faire des démarches pour son élévation, quoiqu'il fût presque assuré du succès. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que j'occupe jamais la place d'un homme vivant !*

Idem. (28) Son désintéressement étoit tel qu'on le représente ici. Il n'aspiroit qu'à être utile : et pendant 60 ans passés dans les premières charges de l'État, il n'eut pas même la pensée qu'il pouvoit s'enrichir. Il auroit cru que c'étoit vendre ses services. Loin que sa fortune augmentât, elle fut diminuée par la révolution du système ; on ne l'entendit jamais s'en plaindre. Il s'oublia lui-même pour ne s'occuper que des autres ; et donna en tout l'exemple à la nation. Il n'a laissé d'autre fruit de ses épargnes que sa bibliothèque ; encore n'y mettoit-il qu'une certaine somme par an. Son esprit solide dans tous les goûts, n'aimoit que les livres utiles ; il méprisoit ceux qui n'étoient que rares.

Page 56. (29) M. Daguesseau aimoit son père, comme il aimoit la vertu, par tendresse et par admiration. Ces deux ames qui se connoissoient si bien, étoient étonnées l'une de l'autre, et s'inspiroient mutuellement du respect.

Anne Lefebvre d'Ormesson, mariée à M. Daguesseau en 1694, étoit digne de son époux et du nom qu'elle portoit. C'est à son sujet que M. de Coulanges, esprit aimable et facile de ce temps-là, dit qu'on avoit vu, pour la première fois, les grâces et la vertu s'allier ensemble. Elle mourut à Auteuil le premier Décembre 1735. La douleur de M. Daguesseau égala sa tendresse pour elle. Cependant à peine eut-il essuyé ses larmes, qu'il se livra aux fonctions de sa place. On craignoit que le poids des affaires, joint à celui de l'affliction, ne l'accablât. *Je me dois au public*, disoit-il, *et il n'est pas juste qu'il souffre de mes malheurs domestiques.*

Je ne dirai rien des enfans de M. Daguesseau. C'est au public qui les connoît à les louer. En ne rendant

que justice, je craindrois de paroître flatteur, et c'est une tache que tout homme de lettres doit éviter.

Page 57. (30) M. Daguesseau appelloit le temps de son séjour à Fresnes, *les beaux jours de sa vie*. Il en employoit une partie à l'étude des livres saints, sur lesquels il fit des notes savantes, après avoir comparé les textes écrits en différentes langues; une autre partie à rédiger les vues qu'il avoit conçues sur la législation; une autre à exercer lui-même ses enfans sur les belles-lettres et sur le droit, et à composer pour eux un plan d'études. Tels étoient les trois objets de son travail. Les mathématiques, les belles-lettres et l'agriculture formoient ses délassemens. Le Chancelier de la France se plaisoit quelquefois à bêcher la terre. Tous ceux qui excelloient dans les arts ou dans les sciences, venoient en foule se rendre auprès de lui, pour profiter de son loisir et de ses réflexions. Il n'avoit que des vues grandes et nobles; et ce goût de grandeur perçoit jusques dans le plan qu'il fit pour embellir son parc.

Page 59. (31) M. le Chancelier jouit jusqu'à plus de quatre-vingt-un ans d'une santé vigoureuse, conservée par la sobriété et par l'égalité d'ame. Dans le cours de l'année 1756, des infirmités douloureuses l'obligèrent d'interrompre souvent son travail. Il résolut de quitter sa place, parce qu'il ne pouvoit plus remplir qu'une partie de ses devoirs. Il y avoit près de trente-quatre ans qu'il étoit Chancelier. Il écrivit au Roi pour lui demander la permission de se démettre de sa charge. Il dicta lui-même sa démission; il en signa l'acte, le jour même qu'il finissoit sa quatre-vingt-deuxième année. Il le remit le lendemain à M. le Comte de Saint-Florentin, secrétaire d'état: et ses deux fils allèrent avec ce Ministre, remettre les sceaux au Roi, qui lui

conserva les honneurs de Chancelier de France, avec une pension de cent mille livres.

Idem. (32) On peut assurer que M. Daguesseau étoit un véritable philosophe chrétien. La religion étoit le fondement de toutes ses vertus. Jamais il ne passa un jour de sa vie sans lire l'écriture sainte. Il éprouvoit ce qu'on a déjà dit de ce livre, qu'on ne pouvoit le lire sans devenir plus vertueux. Convaincu de la vérité de la religion, fidèle à tous les devoirs qu'elle impose, zélé pour l'honneur de l'Eglise, affligé de ses malheurs, il répandoit autour de lui, et parmi tout ceux qui l'approchoient, cet esprit de religion dont il étoit animé.

Idem. (33) M. Daguesseau mourut le 9 Février 1751. Il porta même au delà du tombeau l'horreur du luxe, et la simplicité qui fit son caractère. Il voulut que ses cendres fussent mêlées et confondues parmi celles des pauvres, dans le cimetière de la paroisse d'Auteuil, où son épouse étoit enterrée. Leurs enfans ont fait élever une croix au pied de leur sépulture, dont les marbres ont été donnés par le Roi. Il est à remarquer que la France a perdu dans l'espace de deux mois, le Marechal de Saxe et le Chancelier Daguesseau, les deux plus grands hommes qu'elle eût alors dans deux genres différens.

FIN.

Наукова бібліотека
ОДЕСЬКОГО НАЦІОНАЛЬНОГО
УНІВЕРСИТЕТУ
імені І. І. Мечникова

1948

40145

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова

НБ ОНУ імені І.І.Мечникова